JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES

DE PARIS

TOME PREMIER

PARIS
HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES
28, RUE SERPENTE, 28

1895-1896

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Imp. Monnoyer.

CARTE POUR L'INTELLIGENCE DES VOYAGES
DE Mr et Mme GODIN DES ODONAIS.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

GODIN DES ODONAIS

ET

SUR SON SÉJOUR A LA GUYANE

PAR

HENRI FROIDEVAUX

Docteur ès Lettres, Professeur agrégé de Géographie et d'Histoire.

En publiant, en l'année 1773, le récit que lui avait adressé son ancien compagnon des émouvantes aventures de sa femme, La Condamine a assuré à Mme Godin des Odonais[1], — tout au moins chez les Américanistes, — une véritable célébrité. Il a nui, par contre, à la mémoire de son mari; personne en effet ne s'est jamais avisé que ce collaborateur des académiciens envoyés au Pérou en 1735 eût, lui aussi, son histoire. Godin des Odonais en a une cependant, qui, sans être capti-

1. Telle est l'orthographe que nous adoptons; c'est celle employée par Godin des Odonais lui-même dans sa lettre autographe à M. de Sartines du 30 octobre 1774. Remarquons au reste que cette lettre est, de toutes celles que nous avons rencontrées, la seule signée *Godin des Odonais*; les autres sont simplement signées *Godin*. Par contre, la plupart des documents désignent Godin sous le nom plus ou moins altéré de *Godin des Odonais*.

vante comme celle de sa femme, mérite toutefois d'être racontée; ses efforts pour rejoindre sa famille, dont le séparait presque toute la largeur de l'Amérique du Sud, ses vues sur l'avenir de la Guyane, valent mieux que d'être accidentellement mentionnés, et méritent d'être étudiés avec quelque détail. Tel est le but de ce travail, dont nous avons essayé de faire en même temps le complément et la contre-partie de l'histoire de Mme Godin des Odonais.

I

Jean Godin des Odonais, né en 1712 à Saint-Amand, appartenait à une bonne famille du Berry; il était parent de l'astronome Godin, un des académiciens chargés en 1735, avec La Condamine et Bouguer, de mesurer au Pérou un degré du méridien auprès de l'Équateur, et c'est grâce à la protection de son cousin germain qu'il put se joindre à l'expédition scientifique française, « dans le but, a dit un de ses biographes, d'étudier à leur source quelques-unes des langues encore peu approfondies du Nouveau-Monde »[1].

Godin des Odonais participa d'une façon fort modeste[2], — comme porte-chaîne, — aux opérations des trois académi-

1. Boyer, *Nouvelle Biographie générale*, t. XX, p. 914. Nous ne savons sur quel document s'est appuyé l'auteur pour énoncer cette assertion.

2. Dans le *Journal du Voyage fait par ordre du Roi à l'Équateur*, La Condamine signale Godin des Odonais comme ayant été un « aide pour nos opérations avec Couplet » (p. 3, note 1); ailleurs (p. 52 et 132) il le qualifie « porteur de signaux ».

ciens[1]; puis la mesure trigonométrique dont ils étaient chargés une fois terminée, il profita de sa liberté pour épouser dona Isabelle de Grandmaison y Bruno, née vers 1728 dans la ville de Rio-Bamba ou dans le petit village voisin de Guazmen, — une jeune fille très intelligente, et à qui une excellente éducation permettait de parler le castillan, le français et même le quichua.

Cette circonstance, — il est permis de le supposer, — ne fut pas étrangère à la recherche que Godin des Odonais fit de cette jeune fille. Dona Isabella appartenait d'ailleurs à une excellente et riche famille du pays; son père, don Pedro-Emmanuel de Grandmaison, y était devenu par la faveur du vice-roi de Lima, le marquis de Castelfuerte, corregidor de la province d'Otavalo. Il l'était encore le 27 décembre 1741, date du mariage de sa fille avec Jean Godin des Odonais[2].

Les premières années de cette union furent heureuses; seules, les préoccupations causées par de fréquentes grossesses de la jeune femme, et la perte dans de hasardeuses spéculations d'une importante partie de sa dot en altérèrent légèrement la sérénité[3]. Celle-ci ne se trouva sérieusement

1. La Condamine, *loc. cit.*, p. 132 : « Il avoit partagé le soin de faire placer les signaux sur les montagnes dans le temps de notre mesure trigonométrique : depuis qu'elle étoit terminée, ses fonctions relatives à l'objet de notre mission avoient cessé. »

2. Cette date est donnée par La Condamine (*loc. cit.*, p. 132), qui fournit aussi quelques renseignements sur M. de Grandmaison. Cf., sur le père de Mme Godin des Odonais, le travail de Ferd. Denis publié dans le *Magasin Pittoresque*, novembre 1854, p. 371[a].

3. Godin des Odonais parle, dans sa lettre à La Condamine en date du 28 juillet 1773, des fréquentes grossesses de sa femme (p. 8). — Quant à ses spéculations, nous ne les connaissons que par Ferd. Denis (*loc. cit.*, p. 371[a]).

compromise qu'à la fin de l'année 1748, lorsque Godin des Odonais, ayant appris la mort de son père, estima qu'il lui était indispensable de « mettre ordre à des affaires de famille », et se décida à passer seul à Cayenne, laissant dans son « établissement » de Rio-Bamba sa femme de nouveau enceinte, et par conséquent incapable de le suivre[1].

II

Dès l'année 1742, — très peu de temps par conséquent après son mariage, — Godin des Odonais avait projeté de gagner l'océan Atlantique en employant la voie du fleuve des Amazones; dans les dernières conversations qu'il eut avec La Condamine sur le continent américain, il s'en ouvrit à lui[2] de telle sorte que, au cours de sa mémorable descente du grand fleuve brésilien, ce dernier eut soin d'annoncer dans toutes les missions espagnoles et portugaises situées sur ses rives la venue très prochaine d'un de ses collaborateurs. Personne ne l'avait oublié quand, en 1749, Godin des Odonais descendit à son tour les Amazones; « sans autre recommandation pour les Portugais, a-t-il en effet écrit plus tard à La Condamine[3], que le souvenir de la nouvelle que vous aviez répandue à votre passage en 1743, qu'un de vos compagnons de voyage prendrait la même route que vous, je fus reçu dans tous les

1. *Lettre de M. D. L. C.* [de la Condamine] *à M*** sur le sort des Astronomes qui ont eu part aux dernières mesures de la terre, depuis* 1735. *Lettre de M. Godin des Odonais...*, p. 8.
2. Cf. id., *ibid.*, p. 8.
3. Id., *ibid.*, p. 8.

établissemens du Portugal par les missionnaires et tous les commandans des forts, avec toute l'affabilité possible. » Aussi Godin effectua-t-il très rapidement cet immense trajet; parti de la province de Quito au mois de mars 1749, il arriva sans encombres[1] au mois de septembre suivant à Para, le port de l'embouchure du fleuve.

Aussitôt il écrivit à La Condamine pour lui annoncer l'heureux succès de son voyage et lui faire connaître que, satisfait de sa reconnaissance des Amazones, il se disposait à regagner Quito par la même voie fluviale pour la suivre ensuite de nouveau avec toute sa famille jusqu'à Para, et pour, de là, passer en France[2]. Puis, en attendant les passeports et les lettres de recommandation qu'il avait prié La Condamine[3], — et aussi le ministre Rouillé, auquel il s'était également adressé[4], — de

1. M. d'Orvilliers, le 7 juin 1750, écrit à la Cour de France que Godin « est arrivé au Para *sans aucun accident* »; plus tard seulement, Godin lui-même parlera « des dilacions que les Portugais m'ont fait éprouver », et d'Orvilliers des « naufrages qu'il avoit essuyé » (Arch. Colon., F 21; C[14] 21, fol. 324; C[14] 22, fol. 145). Comme Godin, d'autre part, ne parle nullement de ces mésaventures, dans sa lettre du 28 juillet 1773 à La Condamine, il est permis de conclure que son voyage de 1749-1750 s'est bien effectué.

2. La Condamine, *Journal....*, p. 132 : « Je reçus l'année dernière, 1750, une lettre de M. des Odonnais, *datée de la colonie portugaise du Para* : il me marquoit qu'il etoit venu reconnoître le chemin, et qu'il retournoit a Quito pour se disposer a repasser en France avec sa famille, par la route que je lui avois frayée en descendant la rivière des Amazones ». Cf. id., *ibid.*, p. 218.

3. La Condamine, *ibid.*, p. 132 et 218.

4. Lettre de d'Orvilliers (Cayenne, 7 juin 1750) : « Il m'a dit vous avoir ecrit, Monseigneur, du Para pour vous supplier de luy procu er un passeport de la Cour de Portugal pour, par la même route, aller

solliciter pour lui, Godin des Odonais remonta au fort de Curupa, s'embarqua sur un canot portugais armé par ordre du gouverneur et commandé par un sergent des troupes de Para, et se rendit par Macapa, « en côtoyant la rive gauche de l'Amazone jusqu'à son embouchure », à Cayenne, où il débarqua enfin le 20 avril 1750[1].

« Il ne paroît pas, écrivait un peu plus tard[2] le gouverneur de la Guyane, Gilbert Guillouët d'Orvilliers, au ministre Rouillé, que son séjour dans le Pérou l'ait rendu opulent; il est arrivé absolument dénué de tout. » Godin semble, en tout cas, être alors plein d'énergie; sans perdre de temps, profitant du départ pour la France d'un bâtiment alors mouillé en rade de Cayenne, il adresse au ministre, dès le mois de juin 1750, un mémoire sur la navigation du grand fleuve qu'il vient de descendre, et sur son intérêt pour la Guyane française; il y traite encore « différens autres points pour l'avancement du Payz ». Un peu plus tard, en novembre, il expédie à Rouillé une caisse d'échantillons de bois qu'il juge « propres à construction »[3]. Vers la même époque, suivant toute vraisemblance, il écrit à La Condamine pour lui confirmer son projet antérieur[4] et il fait plusieurs envois au Jardin du Roi[5].

chercher une femme qu'il a épousée dans la province de Riobamba, au Pérou » (Arch. Colon., coll. Moreau de Saint-Méry, F 21).

1. *Lettre de M. Godin des Odonais à M. de la Condamine*, à la suite de la *Lettre de M. D. L. C. à M****..., p. 27-28.

2. Le 7 juin 1750 (Arch. Colon., coll. Moreau de Saint-Méry, F 21).

3. V. la *Pièce justificative* n° 1.

4. La Condamine, *Journal*..., p. 218 : « J'ai reçu *depuis* [1750] *d'autres lettres de lui de Cayenne* par lesquelles il me confirme qu'il est toujours dans la même résolution. » — Le *Journal du Voyage fait par ordre du Roi à l'Équateur* a paru en 1751.

5. *Lettre de M. Godin des Odonais à M. de la Condamine*, p. 9. Cf. un

Les échantillons adressés par lui à ce qui devait s'appeler plus tard le Muséum parvinrent-ils à leur adresse? On l'ignore; Buffon, dans tous les cas, n'en remercia jamais l'expéditeur[1]. Quant aux envois faits au Ministère, ils arrivèrent à destination[2], mais on n'en accusa pas réception à Godin des Odonais, qui, le 8 avril 1751, écrivit de Cayenne à Rouillé à leur sujet. Il lui demanda en même temps une récompense pour ses services pendant la mission de l'Académie au Pérou et le remboursement de ses frais de voyage depuis la province de Quito jusqu'à la Guyane[3]. Lorsque cette lettre parvint en France, quelques mois plus tard, les bureaux du Ministère ne s'étaient point départis de leur mutisme envers Godin des Odonais[4];

fragment du *Mémoire sur différents bois dans l'île de Cayenne* (1750), publié par V. de Nouvion dans ses *Extraits des Auteurs et Voyageurs qui ont écrit sur la Guyane* (p. 93). — C'est peut-être à la même époque qu'il convient aussi de rapporter la mention suivante, que nous transcrivons intégralement : « Nous lisons dans une lettre de M. Godin à M. de Mairan contenant une description abrégée, mais assez précise, de la Riviere des Amazones, que le hameau de Curupatuba, près la riviere de meme nom, est situé sur une montagne du haut de laquelle on voit le grand lac Caapinas, qui est a plus de 30 lieues dans les terres vers le nord. Ce lac, ajoute M. Godin, donne naissance a la Riviere d'Approuague qui a son embouchure dans la mer du Nord près de Cayenne » (Arch. du Dépôt des Cartes et Plans de la Marine, vol. 113[III], *Manuscrits de Buache*; Guyane).

1. *Lettre de M. Godin des Odonais...*, p. 9.

2. Tout au moins le Mémoire accompagnant les échantillons de bois et faisant connaître leur usage. Ce mémoire conservé aux Arch. du Dépôt des Fortifications des Colonies est reproduit en partie par Victor de Nouvion (*loc. cit.*, p. 91-93).

3. V. la *Pièce justificative* n° 1, qui donne le texte complet de cette lettre.

4. Les bureaux du Ministère semblent alors assez coutumiers de cette

car on lit dans le haut de sa lettre autographe cette note bien significative : « M. de la C. ; nous ne lui avons pas encore répondu. »

Cependant La Condamine, que les initiales de cette note semblent manifestement désigner [1], s'était entremis avec un grand zèle pour obtenir à son ancien compagnon, — qu'il paraît avoir tenu en haute estime, — les papiers qu'il sollicitait. Il lui envoya bientôt « une lettre de recommandation de M. le commandeur de la Cerda, Ministre de Portugal en France, pour le Gouverneur du Para, et une lettre de M. l'abbé de la Ville, qui vous marquoit que mes passeports étoient expédiés à Lisbonne et envoyé au Para. » Aussitôt, ajoute Godin des Odonais, « j'en demanday des nouvelles au Gouverneur de cette place qui me répondit n'en avoir nulle connoissance [2]. » Écrire une fois encore au ministre, voilà ce que fit immédiatement le pauvre Godin déçu dans ses espérances [3]; de Versailles, Rouillé lui adressa enfin, en même temps qu'il envoyait des instructions à M. d'Orvilliers, le 19 mars 1752, le billet suivant :

« J'écris, M., à Mrs Dorvilliers et Lemoyne de vous procurer les facilitéz qu'ils pourront pour le voyage que vous devez faire à Quito en passant par les colonies portugaises et espa-

manière d'agir. C'est ainsi que Kerlorec, gouverneur de la Louisiane, se plaint en 1757 d'avoir écrit *quinze dépêches* sans avoir reçu aucune réponse de Paris (Serruys, *La Louisiane sous la domination espagnole. Bull. Soc. belge de Géog.*, mars-avril 1893, p. 167).

1. Elles pourraient encore désigner M. de La Cerda fils, qui fut ministre résident de Portugal en France depuis 1746 jusqu'en 1753. Nous avons lu *M. de la C.*; mais cette note peut aussi être lue *M. de la P.*; il nous est impossible de dire qui elle vise dans ce cas.

2. *Lettre de M. Godin des Odonais à M. de la Condamine*, p. 9.

3. *Ibid.*, p. 9.

gnoles établies sur les bords de la Riviere des Amazonnes; et je leur marque que le Roy trouvera bon que M. Dorvilliers vous donne des lettres de recommandation pour les Gouverneurs de ces Colonies. Je souhaitte que cette entreprise tourne à votre satisfaction.

« Je suis, M., entièrement a vous[1]. »

Bien accueilli dans la colonie dès son arrivée, secouru comme il convenait par le gouverneur et par l'ordonnateur, conformément aux anciens ordres de Maurepas[2], Godin des Odonais avait pu, tout en attendant ses papiers et en préparant son départ, se rendre utile par différents travaux[3]. Mais

1. Arch. Colon., *Ordres du Roi*, B 95, *Amérique*, 1752; *Cayenne*, fol. 2 — Le même registre contient (*ibid.*, fol. 2) transcription des ordres envoyés en même temps à MM. d'Orvilliers et Lemoyne; en voici la copie :

« A Vlles, le 19 mars 1752.

« Mrs,

« Le sr Godin des Odonnais m'a fait demander des passeports pour le voyage qu'il projette de faire à Quito en passant par les colonies portugaises et espagnolles etablies sur les bords de la rivière des Amazonnes. Ces passeports ne lui ont pas été expediés, parce que ç'auroit été trop se compromettre relativement aux loys qui s'observent entre les nations européennes pour les colonies et la navigation de l'Amerique. Mais le Roy trouvera bon que M. Dorvilliers lui donne des lettres de recommandation pour les gouvrs portugais et espagnols. On m'a assuré que la Cour de Portugal a ecrit en sa faveur au Gouvr de Para.

« Je vous recommande aussy à l'un et à l'autre de procurer au sr Godin toutes les facilités qui pourront dependre de vous pour le mettre en etat d'executer son projet. Je joins icy une lettre pour luy.

« Je suis, Mrs,... »

2. V. la *Pièce justificative* n° 2.

3. Godin avait en particulier fait connaître aux habitants de la Guyane

la correspondance de MM. d'Orvilliers et Lemoyne prouve qu'en 1752 ses projets paraissent s'être singulièrement précisés, sinon développés ; il ne s'agit plus pour lui d'aller seulement chercher sa femme au Pérou et de commercer avec ce pays; Godin (peut-être à l'instigation du gouverneur) veut faire en même temps des recherches profitables à la Guyane et rapporter du Pérou certaines plantes telles que le quinquina et la cannelle de Canelos ; il parle « de procurer les moïens de trouver une communication facile avec la mer du Sud, d'établir un commerce d'esclaves, de bestiaux, d'epiceries, etc. » Tout en énonçant quelques réserves sur certaines de ces idées, MM. d'Orvilliers et Lemoyne se montrent convaincus du sérieux intérêt que leur réalisation présenterait pour l'avenir de la colonie qu'ils dirigent; aussi demandent-ils, par deux lettres du mois de juin 1752, l'autorisation de promettre à Godin des Odonais de les rembourser de ses avances[1]. Mais, malgré leur avis favorable, Rouillé ne paraît pas y avoir consenti.

III

Les deux lettres dont il vient d'être question déclaraient au Ministre que Godin ne quitterait pas la Guyane avant l'année 1753 ; il n'en était pas encore parti le 10 mai 1755. A cette date, le major de la garnison de Cayenne, M. Dunezat, commandant

le parti qu'on pouvait tirer de certains bois du pays, des bois de copahu et de sassafras entre autres (V. de Nouvion : *Extraits des Auteurs.....*, p. 91-92).

1. Nous publions ces deux lettres aux *Pièces justificatives*, sous les nos 2 et 3.

de la colonie en l'absence du gouverneur d'Orvilliers, en entretient à son tour le Ministre. Il lui annonce que Godin des Odonais, après avoir terminé la construction d' « une petite tartanne dans laquelle il compte remonter l'Amazonne pour se rendre à Quito où il a laissé son épouse », sollicite de lui l'autorisation « d'aller au Para pour demander des Passeports de la Cour de Portugal et prendre les connoissances nécessaires pour son Voyage de Quito. »

Dunezat ajoute n'avoir pu refuser cette autorisation à ses instances ni à celles des habitants de Cayenne ayant des nègres fugitifs au Para[1]. Aussi lui a-t-il donné, conformément aux instructions à lui envoyées par la Cour en date du 28 novembre 1754, une lettre d'introduction et de recommandation pour le gouverneur portugais de cette ville, le sollicitant « de luy accorder toute la protection et les facilités qui peuvent dépendre de vous »[2].

IV

Le voyage ainsi projeté et préparé par Godin des Odonais, facilité par la bienveillance des autorités françaises, a-t-il eu lieu ? C'est ce qu'il est impossible de dire d'une façon positive, rien, dans les documents que nous avons eus entre les mains, ne renseignant à cet égard. Du 10 mai 1755 au 1er juin 1764, en effet, c'est-à-dire pendant près de neuf années consécutives, aucune pièce d'archive ne parle de Godin[3], et il faut, pour

1. V. la *Pièce justificative* n° 4.

2. Cf. la lettre de M. Dunezat au Gouverneur portugais de Para (10 may 1755). Arch. Col., coll. Moreau de Saint-Méry, F 22.

3. Godin a cependant continué à écrire en France, comme il le dit

connaître quelque chose de son existence pendant ce laps de temps, tirer parti d'allusions accidentelles et rares éparses dans des documents postérieurs.

On sait, grâce à ces brèves mentions, que Godin des Odonais projeta dès 1757 de fonder un établissement de culture auprès du poste d'Oyapock, et qu'il commença en 1763 seulement la réalisation de ce projet[1]; on sait encore qu'il obtint, au cours de la guerre de Sept Ans, la concession de la pêche du lamantin dans l'anse de Mayacaré[2], située entre la Carsewenne et la Grande Mapa. Il se livra au commerce, et fournit au Roi, à différentes reprises, « des livraisons considérables de bois et autres objets »[3]. Cependant, il réitérait ses promesses et ne cessait de parler de son voyage (que la guerre de Sept Ans n'avait sans doute pas peu contribué à retarder), traité avec

dans sa lettre publiée par La Condamine : « Je répétai mes lettres à M. Rouillé qui ne se trouva plus dans le ministère. Depuis ce tems j'ai sollicité quatre, cinq et six fois chaque année pour avoir les passeports, et toujours infructueusement. Plusieurs de mes lettres ont été perdues ou interceptées pendant la guerre. Je ne puis douter, puisque vous avez cessé de recevoir les miennes, quoique j'aie continué de vous écrire » (*loc. cit.*, p. 9-10). La Condamine avait écrit de son côté à Godin qui apprit par lui, en 1752, la naissance d'une fille qu'il ne vit jamais (*loc. cit.*, p. 27, note 1).

1. Lettre de M. de Fiedmont, 20 juin 1767 : « Depuis quatre ans il a commencé un établissement de culture projetté depuis plus de dix » (Arch. Col., C[4] 33, 1766, fol. 91). Depuis 1765, les documents qualifient Godin d' « habitant d'Oyapock », indiquant ainsi où il a fait son « établissement ».

2. Même document (*loc. cit.*, fol. 90) : « Il avoit obtenu pendant la derniere guerre la peche du lamantin dans la riviere de Maïacaré ». Cf. Caetano da Silva, *L'Oyapoc et l'Amazone*, t. I, p. 108.

3. Lettre de M. de Fiedmont, 20 juin 1767 (*loc. cit.*, fol. 91-92).

considération par les différents gouverneurs de la colonie, desquels il obtint certains avantages, bien vu des Jésuites, écouté par les autres colons et par les Indiens[1]. Godin donna même à son projet, — à une époque impossible à déterminer exactement, mais qu'il semble vraisemblable de fixer à la fin de 1755, — un commencement d'exécution, et se rendit jusqu'à l'entrée de la rivière des Amazones. Il ne tarda pas à en revenir, « sous prétexte du mauvais état de son embarquation[2]. »

Ainsi s'explique comment, au milieu de l'année 1764, Godin des Odonais se trouve encore à la Guyane.

V

Au mois de décembre précédent, aussitôt après la signature de la paix, il avait écrit à Choiseul pour lui demander « des passeports de Portugal pour remonter l'Amazone[3]. » On était alors au moment où il commençait à être sérieusement question de la fondation d'une nouvelle colonie à Cayenne; pour se faire bien venir du ministre, Godin des Odonais adressa en même temps à Paris, par la voie qui lui semblait la plus sûre, celle des missionnaires, un important mémoire destiné à être remis en main propre à Choiseul[4]. « Après m'être annoncé

1. V. sur tous ces faits la même lettre de M. de Fiedmont, *passim*. Elle est reproduite aux *Pièces justificatives*, n° 12.

2. Même document (Arch. Col., C[14] 33, 1766, fol. 88).

3. V. la lettre postérieure de Godin (1er juin 1764), où il fait mention de cette requête (Arch. Col., C[14]27); cf. sa lettre du 25 décembre 1765 (*ibid.*, C[14] 31, fol. 3).

4. Cf. les lettres de Godin en date des 1er juin 1764, 10 novembre 1764 et 25 décembre 1765.

a-t-il dit lui-même un peu plus tard en parlant de ce mémoire[1], je passois légèrement sur l'état de cette colonie, dont S. G. devoit être pleinement instruite, mais y voyant les préparatifs d'un grand établissement, j'osai luy tracer mes idées sur la rivière des Amazonnes, qui nous a appartenu (du moins un bord) jusqu'au traitté d'Utrecht, je raportois les utilités de la navigation de cette riviere par le détail de celles qui y débouchent, et que l'on peut remonter jusqu'au pied des Cordilleres du Perou, et les provinces de ce Royaume où elles aboutissent. »

Godin des Odonais allait même plus loin; non content de dire à Choiseul ce qu'il sait des ressources économiques de l'Amazone et de lui exposer les moyens d'en tirer profit pour la Guyane, « je luy en fais, écrit-il ailleurs[2], un detail tres circonstancié et tres réel, de façon que d'un coup de main, sans donner le tems de se reconnoitre, on peut enlever une des rives de ce fleuve, sauf à prendre ses précautions pour s'y maintenir; j'en donne même le moyen par la nature des lieux. J'intercepte la navigation de cette grande rivière, la communication a la ville de Para jusqu'à la paix faitte. » C'était donc un document d'une réelle importance que ce mémoire de Godin des Odonais.

Est-il bien exactement parvenu entre les mains du ministre auquel il était destiné? Voilà ce qu'il nous a été impossible de constater, et ce que Godin lui-même ne parvint — s'il y parvînt jamais, — à savoir que beaucoup plus tard[3]. N'ayant, à la

1. Lettre à M. d'Hérouville, en date du 10 novembre 1764 (Arch. Col., C[14] 27).

2. Lettre à M. de Fiedmont, 25 décembre 1765 (Arch. Col., C[14] 31, fol. 3).

3. Aucun des documents que nous avons eus entre les mains ne parle

fin du mois de mai 1764, reçu du Ministère aucune réponse à sa lettre, pas même le moindre accusé de réception, il écrivit à Choiseul à la date du 1er juin, pour savoir ce qu'il en était advenu, car, disait-il, « si elle avoit eu le malheur de prendre une autre route et de parvenir a d'etrangeres [mains], cela me feroit un grand tort pour le voyage que j'ay à faire, et pour la chose en elle-même »[1].

Le 10 novembre 1764, nouvelle lettre relative au même sujet, et pleine de crainte, adressée à un grand seigneur inconnu de Godin, mais s'intéressant vivement à la Guyane, M. d'Hérouville[2]. Grâce à l'intercession de ce généreux protecteur, bien en cour auprès de Choiseul, une démarche est faite auprès du roi de Portugal, et Godin obtient enfin, par l'entremise de notre ambassadeur à Lisbonne, M. de Saint-Priest, les passeports qu'il sollicite[3]; le gouverneur de Para reçoit l'ordre de lui procurer toutes les facilités possibles, et une lettre portant « qu'il sera expédié aux frais du Roy de Portugal un batteau pour aller chercher le sr Godin à Cayenne, le mener ensuite à Quito et le ramener à Cayenne avec sa famille[4]. »

du moindre accusé de réception envoyé à Godin des Odonais. Nous avons cherché sans succès le mémoire dont il est ici question aux Archives des Colonies; il n'est pas mentionné dans l'*Inventaire des Archives du Ministère des Affaires étrangères*, archives où nous n'avons pas pu faire de recherches à ce sujet.

1. V. la *Pièce justificative* n° 5.

2. V. la *Pièce justificative* n° 6.

3. Une note ajotuée en tête de la lettre de Godin porte : « Ecrire à M. de S. Pst, ambassadeur à Lisbonne, pour avoir ce Passeport » (Arch. Col., Cie 27).

4. Ce sont les termes employés dans l'analyse d'une lettre de M. de Fiedmont au Ministre, préparée pour le travail du Ministre même (Arch. Col., dossier Godin des Odonais).

Ce bateau, — une galiote pontée, avec un équipage de trente rameurs, commandée par un capitaine des troupes portugaises[1], — arriva à Cayenne le 18 octobre 1765[2].

VI

En annonçant le fait à Choiseul, M. de Fiedmont, qui était alors le gouverneur de la colonie, déclare en être « peu surpris, persuadé que ce n'est qu'un prétexte pour couvrir la curiosité qu'ils [les Portugais] ont de savoir ce qui sy passe ici et nous oter celui d'aller chez eux pour connaître leurs rivières ». Il se comporta cependant comme il convenait de le faire en pareil cas, accueillit fort bien l'officier portugais et lui témoigna « beaucoup de confiance extérieure », tout en s'attachant à « l'empêcher le plus... possible de rassembler les connoissances qu'il pouvoit désirer[3] » Aussi le ministre approuva-t-il pleinement sa conduite; il chargea en même temps M. de Saint-Priest « de remercier le ministere de S. M. T. F. de cette attention pour un sujet du Roy », et exprima d'autre part à M. de Fiedmont l'espérance « que le s^r Godin a son retour nous donnera des nouvelles certaines de la rivière des Amazonnes »[4].

1. *Lettre de M. Godin des Odonais à M. de la Condamine* (*loc. cit.*, p. 10).

2. Non pas « le 10e mois » après la lettre au comte d'Hérouville, comme Godin le dit dans sa lettre à La Condamine (*loc. cit.*, p. 10), mais presque un an plus tard par conséquent. — La date exacte de l'arrivée de la galiote à Cayenne est fournie par la lettre de M. de Fiedmont, 18 octobre 1765.

3. V. la *Pièce justificative* n° 7.

4. Note du Ministre, à la suite de l'analyse de la lettre du 18 octobre :

Mais ce dernier, qui semble s'être d'abord réjoui de la venue de la barque portugaise et s'être hâté de mettre en ordre ses affaires à Cayenne, ne tarde pas à changer de manière de voir. A peine est-il parti pour son grand voyage (18 novembre 1765)[1] que, se trouvant seul Français sur la pirogue royale avec un équipage portugais, sans compatriotes ni esclaves à lui appartenants, il se rappelle n'avoir reçu aucune nouvelle de son fameux mémoire de 1763, « qui intéresse l'État si particulièrement » ; la peur le prend, il voit dans ses conversations avec l'officier qui doit lui servir de guide, M. de Rebello, une série de phrases à double entente, très peu rassurantes pour lui, et il en vient bientôt à être convaincu « qu'il y a quelque chose dans la venüe de ce bâtiment », que le roi de Portugal veut sa perte, et qu'il est très dangereux pour lui d'aller faire un pareil voyage « parmi une nation contre quy j'ay travaillé fortement ».

Aussi Godin des Odonais est-il à peine débarqué à Oyapock, où la pirogue portugaise doit « se refaire de différentes choses dont elle avoit besoin », et où il a lui-même un établissement

« L'approuver [M. de Fiedmont]; il faut esperer que le s^r Godin a son retour nous donnera des nouvelles certaines de la riviere des Amazonnes. — Ecrire à M^r de St-Priest que la pirogue portugaise est venue chercher le s^r Godin, et luy ordonner de remercier le Ministere de S. M. T. F. de cette attention pour un sujet du Roy » (Arch. Col., dossier Godin des Odonais). Nous n'avons pu vérifier, au Ministère des Affaires étrangères, si la lettre à M. de Saint-Priest a été rédigée; en tout cas, il fut écrit à M. de Fiedmont le 5 avril 1766 dans le sens indiqué dans la première partie de la note ministérielle (Arch. Col., *Ordres du Roi*, B 123, 1766, *Cayenne*, fol. 7).

1. Cette date est contenue dans une lettre de M. de Fiedmont (19 novembre 1765), publiée aux *Pièces justificatives* (n° 8).

7 décembre 1765), qu'il cherche à retarder le départ. Une maladie des Indiens de l'équipage brésilien, puis la désertion d'une partie d'entre eux retiennent la galiote du Roi à Oyapock jusque vers le 18 décembre ; depuis lors, Godin invoque différents prétextes pour gagner du temps, car « il y a huit jours au moins que nous pourrions être partis », écrit-il à M. de Fiedmont le 25 décembre[1]. « Je suis actuellement, ajoute-t-il, à colorer ma non-partance d'une prétendüe chute que j'ay fait[e] dans le bois, allant au chantier de mes Nègres ». En même temps, il engage l'officier portugais à retourner sans lui à Para ; mais ce dernier, tout en voyant bien que Godin ne veut plus le suivre, entend rester fidèle à ses instructions. Il ne se détermine donc pas à partir, ce qu affolle véritablement le malheureux Godin ; sa lettre du 28 décembre le montre chaque jour persuadé davantage que les prévenances des Portugais ne sont que pour se débarrasser de lui. « Non, Monsieur, écrit-il à cette date à M. de Fiedmont, je ne vais point, à moins que M. de Choiseul ne me fasse dire que ma lettre est en son pouvoir ; et j'ose aussi vous dire que plusieurs circonstances me font penser que l'on a eu connoissance de mon idée à la cour de Portugal... J'ay travaillé contre cette nation, je dois scrupuliser sur la moindre chose... Il est bien triste pour moy qu'ayant voulu servir mon prince, je sois privé de la plus belle route pour amener ma famille, et de toutes les affaires que j'avois préparée pour ce voyage qui m'auroient été fort utiles[2]. »

1. V. la *Pièce justificative* n° 9.
2. V. la *Pièce justificative* n° 10.

VII

En présence de pareilles terreurs, que pouvait faire M. de Fiedmont? Dès le 5 janvier 1766, il envoya à M. de Rebello, toujours demeuré à Oyapock avec Godin des Odonais, une lettre lui faisant poliment comprendre qu'il ne pouvait pas s'arrêter plus longtemps à cet endroit, et l'invitant à regagner Para sans tarder davantage, ni attendre son passager qui renonçait à l'accompagner[1]. Il en avertit la Cour de France aussitôt après[2].

Mais le brave militaire qu'était M. de Fiedmont n'avait pas pu s'expliquer les terreurs de Godin des Odonais[3]; aussi l'eut-il dès lors en véritable suspicion; et bien loin de le traiter avec considération et faveur comme il l'avait fait jusqu'alors, il le considéra comme un vulgaire intrigant. Il lui sembla bientôt remarquer une véritable contradiction entre ses craintes à l'égard des Portugais et la manière assurée dont il allait pêcher le lamantin et faire la traite dans l'anse de Mayacaré, où il eût été très facile au gouverneur de Para de le faire enlever; aussi quand, un an après son voyage aussitôt interrompu que commencé, Godin sollicita le renouvellement de

1. Arch. Col., C[14] 31, 1766, fol. 5.

2. Par une lettre du 8 janvier 1766, reproduite aux *Pièces justificatives* (n° 11)

3. M. de Fiedmont étoit, a dit Malouet, un vieux maréchal de camp, honnête homme, mais sans capacité » (*Collection de mémoires sur les Colonies*, t. I, p. 19).

son privilège, M. de Fiedmont le lui refusa. En s'expliquant sur ce point au Ministre, le 20 juin 1767[1], le gouverneur de la Guyane dressa contre Godin des Odonais un véritable réquisitoire, l'accusant d'avoir pris en les maltraitant un véritable ascendant sur les Indiens de ces parages « qui, pour éviter sa vexation, s'éloignoient de nous et se jettoient sur les terres des Portugais », d'avoir aliéné à la France « l'esprit de ces nations qui, malgré mes soins, ne reviennent qu'en crainte sur leurs anciennes résidences, » d'avoir dégradé les bois du Roi sur les bords de l'Oyapock, d'avoir réalisé d'énormes bénéfices sur ses livraisons, etc. « Sous les apparences trompeuses d'un citoïen zélé pour sa patrie, pour sa religion, et qui sacrifieroit toujours son repos, ses intérêts et sa vie au plaisir de servir l'État, je crois avoir développé, concluait M. de Fiedmont, un esprit artificieux, hipocrite et capable pour le moindre intérêt particulier de faire de mauvaises manœuvres, et qui me fera veiller avec attention sur sa conduite... Après avoir gagné le plus d'argent qu'il pourra, et avoir acquis des connoissances, il finira par disparoitre, lorsqu'il n'aura plus rien à esperer de cette Colonie. »

La Cour de France calma-t-elle les soupçons du gouverneur de la Guyane? Godin des Odonais se disculpa-t-il auprès de lui? Rien ne permet de le supposer. Une seule chose est certaine : Godin demeura encore plusieurs années à la Guyane et conserva son habitation des bords de l'Oyapock. La preuve en est fournie par le recensement général de l'année 1772, où l' « Extrait des Declarations faites au Bureau général du Domaine du Roi par les Particuliers ci- après nommés » men-

1. V. la *Pièce justificative* n° 12.

tionne Godin parmi les habitants du « Quartier d'Oyapock[1].» Mais à cette date Godin des Odonais n'y réside plus seul avec quelques esclaves; sa femme, dont il a été si longtemps séparé, est enfin parvenue à l'y rejoindre et y habite avec lui.

VIII

Comment la chose s'est faite, et de quelle façon dramatique Mme Godin des Odonais a traversé l'Amérique du Sud presque tout entière, à un des points où elle est le plus large, c'est ce que son mari a raconté dans une lettre qu'il écrivit à La Condamine dès son retour en France, et que ce dernier publia presque aussitôt[2]. Avant cette époque déjà, et de la Guyane

1. Arch. Col., C14 39, 1770-1772, fol. 259.
« Quartier d'Oyapok.

	Têtes		Têtes de		Total des têtes d'esclaves
	d'hommes	de femmes	nègres et négresses	négrilles et négrittes	
Godin	2	1	7	4	11

L'homme dont il est ici question comme habitant avec Godin ne peut être que son beau-père, comme on s'en rendra compte un peu plus bas.

2. Voici le titre complet de la plaquette : « Lettre de M. D. L. C. || à M*** || Sur le sort des Astronomes qui ont eu part || aux dernières mesures de la terre, depuis || 1735. ||

« Lettre de M. Godin des Odonais, || Et l'aventure tragique de Madame Godin dans || son voyage de la province de Quito, à || Cayenne, par le fleuve des Amazones. || »

S. l. n. d., in-8 de 30 pages.

La « Lettre de M. Godin des Odonais à M. de la Condamine », datée

même, Godin des Odonais en avait fait un autre récit qu'il adressa à une date indéterminée, — dès la fin de l'année 1770, selon toute vraisemblance, ou tout à fait au début de 1771, — au duc de Choiseul-Praslin, qui était ou qu'il croyait être encore ministre de la Marine[1]. Ce récit, complètement inconnu jusqu'à présent, nous avons eu la bonne fortune de le retrouver aux Archives des Colonies; il offre un trop grand intérêt pour ne pas être reproduit intégralement dans le corps même de cette étude[2].

« Monseigneur,

« Après avoir fini les travaux ordonnés par S. M. et l'Académie Royale des Sciences dans la province de *Quito* au *Perou*, j'y fis un établissement; mon epouse et moy fimes la resolution de passer en France. La necessité de mettre ordre à quelques affaires de famille me firent (*sic* descendre les *Amazones* et venir à *Cayenne*; ma femme ne pût faire le même voyage à cause d'une grosesse. Je supliay le ministere de faire renouveller les passeports que j'avois, pour aller chercher ma famille; ses diligences ont été infructueuses, jusqu'enfin Monseigneur le Duc de Choiseul eut la bonté de me procurer l'année 1765 des passeports de la Cour de Portugal à cet effet[3]. N'ayant pas pû faire moy même ce voyage, je chargeay un

de « Saint-Amand, Berry, 28 juillet 1773 », va de la p. 7 à la p. 30 de la brochure, qui a dû être publiée à la fin de la même année.

1. La chute des Choiseul eut lieu, on se le rappelle, le 24 décembre 1770. Rien, dans la lettre de Godin, ne permet d'en fixer la date d'une façon plus précise que nous ne le faisons ici.

2. Arch. Col., *Personnel*, dossier Godin des Odonais. Lettre originale, autographe, non datée, de Godin; 7 p. in-4.

3. Il est inutile de commenter tous ces faits ; ce ne serait que répéter ce que nous avons dit précédemment au cours de cette étude.

homme de mes paquets, pour les porter à leur adresse[1]; il s'est très mal acquitté de sa commission, puisque ce voyage qui devoit tout au plus être de 18 mois a duré 4 ans et demi, et [que] ma femme n'est arrivée en cette colonie qu'en juillet dernier[2].

« La detresse ou me reduit ce voyage malheureux me fait oser en exposer a V. G. un detail succint qui puisse interesser sa clemence.

« Le porteur de mes lettres ne les ayant pas remis à leur adresse, les donna au premier Jesuite missionnaire q' trouva, pour luy avoir dit q' alloit à la Pro^ce de Quito[3]; celuy cy dit

1. Cf. la *Lettre de M. Godin des Odonais à M. de la Condamine* (*loc. cit.*, p. 10-11) : « Voyant enfin que je n'etois pas en etat de m'embarquer et craignant d'abuser de la patience de cet officier [M. de Rebello], je le priai de se mettre en chemin en me permettant d'embarquer quelqu'un, que je chargerois de mes lettres et de tenir ma place pour soigner ma famille. Je jettai les yeux sur *Tristan d'Oreasaval* que je connoissois depuis long-tems, et que je crus propre à remplir mes vues. Le paquet dont je le chargeois contenoit des ordres du Père Général des Jesuites au Provincial de Quito et au Supérieur des Missions de Maïnas, de faire fournir des canots et equipages necessaires pour le voyage de mon epouse. La commission dont je chargeois *Tristan* etoit uniquement de porter ces lettres au Supérieur résident à la Laguna, chef-lieu des Missions espagnoles de Maïnas, que je priois de faire tenir mes lettres à Riobamba, afin que mon épouse fût avertie de l'armement fait par ordre du Roi de Portugal, a la recommandation du Roi de France, pour la conduire à Cayenne. *Tristan* n'avoit d'autre chose à faire, sinon d'attendre à la Laguna la reponse de Riobamba. » Selon F. Denis, Tristan d'Oreasaval était un médecin résidant alors à Cayenne (*Mag. Pitt.*, novembre 1854, p. 372[a]).

2. Le 22 juillet 1770 (*Lettre de M. Godin des Odonais à M. de la Condamine*, *loc. cit.*, p. 27).

3. Id., *ibid.*, p. 11-12 : « Tristan, au lieu de se rendre à *la Laguna*...

les avoir donné a un autre qui a donné aussi de mauvaises raisons, et quelques diligences qui ayent été faittes, il n'a pas été possible de les avoir[1]. Ma femme, ayant seu vaguement q' etoit venu une barque armée par ordre du Roy de Portugal pour la conduire a Cayenne, et ne voullant pas se mettre en route sans être certaine, envoya un negre domestique pour voir ce qui en etoit. Ce negre part et est arreté en chemin, contraint de s'en retourner; sa maitresse le renvoye, et luy recommande de faire en sorte de passer. Il part une 2e fois, passe, arrive, void et parle a l'homme que j'avois envoyé; il retourne et certifie a sa maitresse que cette barque est venüe. Il s'est passé un tems considerable dans ces operations par le grand éloignement des lieux; ma femme dispose son voyage. Son pere, qui voulloit l'accompagner jusqu'a cette barque, prend les devants pour envoyer canots et autres besoins à la rencontre de sa famille. Ma femme avoit avec elle deux freres et un neveu[2], l'un religieux de St-Augustin qui alloit à Rome, et l'autre en Espagne pour affaires, trois jeunes servantes et le nègre en question. Quelques jours avant leur depart de la

et d'y remettre mes lettres au Supérieur, ayant rencontré à Loréto un missionnaire Jesuite Espagnol nommé le Père *Yesquen* qui retournoit à Quito, lui remit le paquet de lettres par une bévue impardonnable, et qui a toute l'apparence de la mauvaise volonté. Le paquet étoit adressé à *la Laguna*, à quelques journées de distance du lieu où se trouvoit *Tristan* : il l'envoie à près de cinq cents lieues plus loin, au-delà de la Cordelière, et il reste dans les missions Portugaises à faire le commerce. » Les lettres furent remises par Tristan au P. Yesquen en septembre 1766 (Id., *ibid.*, p. 13).

1. Cf. id., *ibid.*, p. 12.

2. Ce neveu âgé de neuf à dix ans devait être élevé en France (Id., *ibid.*, p. 14).

Portrait de Mme Godin des Odonais.

Fac-similé du dessin de Chevignard exécuté d'après une peinture à l'huile conservée dans la famille et publié dans le *Magasin Pittoresque* (novembre 1854, p. 373).

ville de Riobamba y arrive un François, medcin (*sic*)[1]. Ce medcin venoit du haut Perou, prit terre a la Pointe Ste-Helene, port sur la mer du Sud pres de la riviere de Guayaquil, dans le dessin de continuer sa route à Panama et Portobelo, pour de la passer à St-Domingue ou La Martinique et se rendre en France; il sçut q^l^ etoit venu une barque pour conduire une dame de *Riobamba* a Cayenne, change de route, vient a Riobamba et prie ma femme de luy donner passage. Elle le luy refusa, [disant] qu'elle ne pouvoit pas le faire; apres bien des instances, les freres de ma femme la fléchirent et [elle] luy accorda passage. Ce medcin avoit avec luy un autre Francois et un jeune negre. Ils partent[2] et arrivent au village *des Bains*, ou ils prennent trente et tant d'Indiens pour porter leurs bagages depuis ce village jusqu'a celuy de *Canelos*; le chemin n'est pas praticable à bêtes, et même ceux qui ne peuvent pas marcher se font porter. Ils arrivent à Canelos, 1er port à la chûte des Cordillères; ils trouvent le village désert que le curé et les Indiens avoient abandonnés a cause de la petitte verole qui regnoit en ces quartiers[3], et seulement le sacristain et deux autres Indiens y etoient restés; ils ne trouverent pas non plus de canots. Ils engagerent ces Indiens à en faire un, lequel fait ils prierent les mêmes Indiens a les conduire a la mission d'*Andoas*. Tous s'embarquent et descen-

1. Dans sa lettre à La Condamine, Godin appelle ce médecin « le sieur R. » (p. 13); il fournit sur lui (p. 13-14) les mêmes renseignements qu'il a auparavant consignés dans le texte que nous publions.

2. Le 1er octobre 1769, d'après la lettre publiée de Godin (*loc. cit.*, p. 15).

3. Quand M. de Grandmaison y avait passé, un mois auparavant, le village était peuplé, l'épidémie ne s'y étant pas encore déclarée; aussi M. de Grandmaison avait-il continué sa route (*loc. cit.*, p. 15).

dent la riviere de *Canelos* ou *Bobonaza*. La 1re nuit de leur navigation, deux de ces Indiens prennent la fuitte; il leur en restoit un convalescent qui, le jour suivant, se noye[1]. Les voila sans conducteur, et aucun deux ne sçachant gouverner un canot. Ils continüent neantmoins, le jour même ou le lendemain font remplir le canot à demi; ils mettent [pied] à terre, font un carbet, se logent et leurs effets, et determinent que quelqu'uns d'eux s'en aillent a *Andoas* chercher du secours. Le medcin s'offre, part avec son camarade et le negre de ma femme, avec promesse que sous 12 a 14 jours le secours arriveroit; le medcin arrive à *Andoas*, et au lieu de faire partir canot et Indiens sur le champ ou avec luy, ou son camarade, ou meme le negre de ma femme, se contente d'en faire la recommendation au Curé et s'en va à *Homahüas*, 300 lieues environ plus bas[2]. 27 jours après, le Curé fit sortir ce secours, qui fut en vain, parce que les Indiens livrés à eux seuls n'allerent pas jusqu'au carbet, ayant dit q'[s] n'avoient rien trouvé. Mes beaux freres, ne voyants aucun secours[3], prirent le parti de faire un radeau, couperent bois, l'amarerent, et tous s'embarquerent, avec quelques vivres et hardes.

« Ce radeau, sans quelqu'un qui entendît à le gouverner, après avoir derivé tres peu de tems, heurte à un bois et vire; tout le monde a l'eau, bagage perdu. Par bonheur que cette riviere est petitte et étroitte; ils en sortirent et mes beaux freres secoururent leur sœur, qui avoit dejà enfoncé deux fois. Ils prirent alors le party de marcher et [de] suivre le bord de [la] riviere; ils retournent à leur carbet, prennent leurs vivres

1. Le récit donné dans la lettre imprimée (p. 16-17) ne concorde pas complètement avec celui que fait ici Godin des Odonais.

2. Cf. id., *ibid.*, p. 17, 22-23.

3. On avait attendu vingt-cinq jours les secours promis (*loc. cit.*, p. 17).

et marchent. Après avoir marcher un jour ou deux, ils jugèrent a propos, pour eviter les contours de [la] riviere, de faire leur route plus droite et de couper dans le bois; ils s'y mettent et se perdent. Ils y ont été environ deux mois errants, sans avoir aucune route certaine, jusqu'enfin, aneantis par la fatigue, blessure q^ls^ s'etoient faittes, et par la faim, puis que leurs vivres s'acheverent, ils se mirent par terre, reduits à la derniere extremité, sans le moindre espoir. Le jeune enfant ferma le 1er les yeux, et en 3 a 4 jours, tous rendirent la vie q^ls^ avoient tant defendüe et tant fatiguée. Ma femme les vit tous expirer[1] et, attendant elle meme ses derniers moments, resta deux jours aupres d'eux, et se trouvant pressee par une grande soif sans pouvoir articuler, elle se leva, et partie se traînant, partie marchant, elle se mit a chercher de l'eau. Elle se trouvoit sans souliers; elle eut encore assés de force pour couper les semelles des souliers d'un de ses freres et se les attacha. Se trouvant aussy avec une seulle chemise en lambeaux, et une seulle mantille, elle s'en envelopa la ceinture. Elle trouva le lendemain un peu d'eau dont elle bût autant q^l^ luy fut possible; elle resta ainsi seule, errant ça et la, y compris les deux jours qu'elle avoit été à coté de ses freres, sept jours, pendant lesquels, soit par hazard, soit par effet de la Providence, elle trouva 7 ou 8 œufs de perdrix qui sont verds et aussi gros que ceux des canards[2]. Sans les connoitre, elle les prit, dont elle avala les premiers avec peine. Le 7e ou 8e jour, elle parvint sur

1. « Ce fut à peu près du 25 au 30 décembre 1769 que cette troupe infortunée périt au nombre de sept » (*Lettre à M. de la Condamine*, p. 18).

2. Godin dit les avoir reconnus par la description que lui en fit sa femme « pour des œufs d'une espece de perdrix » (*loc. cit.*, p. 19). Ferd. Denis les suppose être ceux du *jacupema* (*Mag. Pitt.*, déc. 1854, p. 399[1], note 2).

les bords de la riviere; elle n'avoit pas dû etre fort eloignée, parce qu'elle n'avoit pas pû faire grand chemin. Cette femme infortunée avoüe qu'aneantie de fatigues, et etourdie comme elle etoit, elle n'avoit jamais eu de peur ny avoir été capable d'en concevoir; son être n'etoit plus que la machine soutenüe par je ne sçais quoy. Enfin le jour suivant, couchée au bord de l'eau, et du matin, elle entendit du bruit et se retira un peu; mais s'étant rapprochee, elle vit deux Indiens et leurs femmes qui poussoient un canot à l'eau. Ces Indiens l'ayants aperçus vinrent à elle, et articulant comme elle pût, [elle] les pria de la conduire à *Andoas*. Ils luy offrirent à manger, ce que n'ayant pû faire, luy firent incontinent du boüillon qui ne luy manqua pas à toutte heure. Ils l'embarquerent et la conduisirent à cette mission ou le curé la reçut, luy fit chercher jupe et chaussure[s] dont elle ne pût faire usage, ses pieds [étant] couverts de stigmates et enflés. Se voyant si obligée à ces pauvres Indiens ses liberateurs, elle s'ota deux chaines d'or qu'elle avoit au col et les leur donna; mais le curé, sans honte et avec la plus grande indiscrétion, fit venir de la grosse toille de coton, en donna à chacun 5 a 6 aunes et garda les chaines. Ma femme, toutte indignée qu'elle etoit, ne luy en fit pas connoitre aucun ressentiment[1], mais luy demanda un equipage pour la conduire chez le Superieur des missions d'Espagne, ou elle arriva avec une grosse fievre et fort incommodee. Les Indiens que le curé d'Andoas avait envoyé, ayant rapporté n'avoir rien trouvé, [le curé?] en fit part au Superieur et celuy-

1. Godin a fait exprès de ne pas nommer ce missionnaire dans sa lettre imprimée (p. 21). La grosse toile de coton dont il est ici question est, d'après Godin (p. 22), fort claire et se fabrique dans le pays, où on la nomme *Tucuyo*.

cy a M. le Gouverneur d'Homahüas qui aussitot depêcha une bande d'Indiens avec ordre de battre les bords et les bois de *Bobonaza* avec le negre de ma femme[1]; ils arriverent au carbet, trouverent le bagage, battirent le bois, rencontrerent les cadavres, et pensants que tous avoient péris retournerent prendre le bagage et descendirent a *Homahüas*. Peu de jours après leur arrivée, M. le Superieur[2] fit scavoir au Gouverneur que ma femme seulle etoit arrivée; nôtre medcin vint la trouver avec ce que l'on avoit apporte, et ayant fait ouvrir ses paquets, elle y trouva du moins tous ses effets, a la réserve de 4 assiettes d'argent et un pot a boire. L'argenterie, or en poudre, dorures à son usage, hardes, etc, tout manqua, et [elle] reçut simplement 3 jupons, quatre chemises et quelques corsets[3]. Elle dit alors à ce medcin q' pouvait prendre son parti et se retirer, que son manque de parole etoit cause de tout le desastre; il fit tant auprès du Superieur a qui ma femme avoit tant d'obligations q' resta et est venu avec elle jusqu'à Oyapok.

« Après un sejour de prés de deux mois chéz le Superieur, et se trouvant un peu mieux, il la fit conduire sans s'arreter nulle part à bord de la barque de Portugal, sur laquelle et jusqu'à Oyapok elle a eu touttes les commodités possibles[4]. Nous

1. Ce nègre s'appelait *Joachim* (*loc. cit.*, p. 22).

2. Ce supérieur était nouveau; il s'appelait le Dr Roméro (*loc. cit.*, p. 23).

3. Le sieur R., en rapportant les objets énumérés plus haut, avait « ajouté que tout le reste étoit pourri » (*loc. cit.*, p. 24). Tout lui avait été remis par le nègre Joachim à son retour du bois où il avait trouvé les cadavres (*ibid.*, p. 22).

4. Sur la suite du voyage, on trouvera des détails circonstanciés dans la lettre imprimée, p. 25-29, ainsi que sur le remplacement de M. de Rebello par M. de Martel à un moment donné, et sur la rencontre des

en avons, elle et moy, rendu graces à M. le Gouverneur general de Para.

« Mon baupere (*sic*) qui etoit venu accompagner sa fille jusqu'a cette barque, se voyant sans enfants, en ayant perdu les corps et les biens, a resolu de finir ses jours avec nous, et nous nous disposons à passer en France; et seulement mes affaires ariérées par les depenses que m'a occasionné ce voyage malheureux eloigneront nôtre départ.

« Cette femme infortunée echapée à la mort par une espece de miracle et qui a tout perdu, moy a qui ce voyage coute de 11 a 12000 l. pour fournir a diverses depenses et par les effets que j'avois remis au porteur de mes paquets qui s'est mal conduit et a tout depensé, nous sommes l'un et l'autre aux pieds de V. G. pour implorer sa clemence.

« Je suis debiteur a la Caisse de cette Colonie d'une somme de 3700 et tant, dont la plus grande partie a été employée pour ce triste voyage. Oserions-nous suplier V. G. de nous en faire remise? Nous nous voyons, après tant de malheurs, hors d'état de pouvoir remplir cette obligation. Daignez, Monseigneur, jetter les yeux sur nôtre situation si pénible, et [nous] ne cesserons l'un et l'autre de faire des vœux pour la santé de V. G.

« De Votre Grandeur

« Le tres humble et obeissant serviteur,

« GODIN. »

Nous ne savons pas quelle réponse fut faite à la requête qui termine cette lamentable narration, pleinement d'accord avec

deux époux en pleine mer, sur le littoral du Contesté, par le travers du Mayacaré.

le récit de l'odyssée de sa femme que Godin des Odonais adressa un peu plus tard à La Condamine. Aucun document des Archives Coloniales, en effet, ne renseigne à cet égard; aucun ne renseigne non plus sur le procès intenté à Godin en 1771 et perdu par son émissaire de 1766, Tristan d'Oreasaval[1]. On ne sait en définitive plus rien sur le compte des deux époux[2] jusqu'au jour où ils quittèrent la colonie de Cayenne pour se rendre en France (21 avril 1773)[3].

IX

M. et Mme Godin des Odonais y arrivèrent le 26 juin, après soixante-cinq jours de traversée, et se retirèrent aussitôt à Saint-Amand de Berry; c'est de cet endroit que Godin écrivit, un mois plus tard, à son ancien chef de mission la lettre dont il a été question plus haut[4], et il y apprit au mois d'octobre suivant

1. Godin parle de ce procès, terminé seulement par un arrêt du Conseil supérieur de Cayenne rendu en sa faveur le 7 janvier 1773, à la p. 29 de sa lettre publiée par La Condamine; le *Code Cayenne* de Moreau de Saint-Méry ne contient malheureusement aucune pièce y ayant trait. — Même lacune pour les réproches adressés à Oyapock par Godin au sieur R., et les réponses de ce triste personnage. Un procès-verbal authentique en fut cependant dressé (*ibid.*, p. 23).

2. Godin parle cependant dans sa lettre imprimée (p. 29-30) des « maladies de sa femme depuis son arrivée à Cayenne, qui n'etoient que la suite de ce qu'elle avoit souffert », comme ne lui ayant « pas permis de l'exposer plutôt que cette année à un voyage de long cours par mer. »

3. Cette date et la suivante sont encore fournies par la lettre adressée à La Condamine, p. 7-8.

4. Elle est datée du 28 juillet 1773, Saint-Amand, Berry (*loc. cit.*, p. 7); La Condamine la reçut au mois d'août (*ibid.*, p. 4).

qu'il était, — peut-être grâce à La Condamine, — pensionné par le duc de la Vrillière[1]. Il semble dès lors avoir mené, ainsi que sa femme, une existence très retirée, venant rarement à Paris, mais continuant à travailler les questions qui lui étaient chères, et s'intéressant toujours aux pays qu'il avait autrefois visités et où il avait séjourné, — à la Guyane en particulier.

Une lettre de lui au Ministre de la Marine d'alors, M. de Sartines, en date du 30 octobre 1774, en fournit une preuve évidente. Godin y expose ses idées sur l'importation du bétail brésilien à la Guyane « pour l'etablissement de laquelle il ne faut que negres et bestiaux[2]. » Les bureaux lui accusèrent réception de cette lettre, et l'en remercièrent en lui faisant remarquer que « l'utilité de cette traite etoit connue depuis fort longtems »[3], mais ils ne prirent pas la proposition de Godin en considération.

Celui-ci ne se laissa pas décourager par cette indifférence, car on le voit renouveler à la fin de 1786 et au début de 1787 ses notes à la Cour sur le même sujet; mais il n'obtient pas alors, semble-t-il, plus de succès qu'en 1774[4]. Il ne réussit pas mieux quand il demanda au Ministère l'impression, aux frais du Roi, de ses traductions d'une Grammaire et d'un Dictionnaire péruviens. La lettre, seulement polie, qui lui refuse sèchement, à la date du 22 juillet 1787, le cordon de Saint-

1. Cf. la lettre de La Condamine, du 20 octobre 1773, p. 5 : « Sur les représentations de M. *Godin*, le Ministre bienfaisant, qui a dans son département les Académies, vient de lui obtenir de Sa Majesté une pension qu'il a bien méritée par son zèle et ses travaux pendant nos opérations... »

2. V. la *Pièce justificative* n° 13.

3. Arch. Col., *Personnel*, dossier Godin des Odonais.

4. V. la *Pièce justificative* n° 14.

Michel et l'impression gratuite de ses travaux, en le « remerciant au surplus des divers détails que vous m'avés donnés sur la colonie de Cayenne », semble indiquer que Godin des Odonais est alors un oublié pour la Cour, sans appui ni protecteur auprès du Roi[1].

Ce document, le dernier que nous ayons rencontré dans les archives, n'est pas bien éloigné de la mort de Godin. Il mourut en effet cinq ans après, en 1792, au début de la tourmente révolutionnaire[2].

X

Quelques années plus tard, au commencement du XIXe siècle, on avait oublié la date exacte de la mort de Godin des Odonais, et ce qu'il avait fait; la *Description du département du Cher*, publiée en l'an X par le préfet Luçay[3] le mentionne en effet comme « navigateur connu; a pris naissance à St-Amand, où il est mort dans le cours de la Revolution »[4].

1. V. la *Pièce justificative* n° 5.

2. M. Jacques Soyer, archiviste du département du Cher, m'a obligeamment fait savoir que les Archives du Cher ne contiennent rien de relatif à Godin des Odonais (lettre du 3 août 1896). Aussi ne pouvons-nous préciser davantage bien des points de notre étude.

3. Paris, in-8, p. 73.

4. Communication de M. Soyer, que nous sommes heureux de remercier ici des indications qu'il nous a fournies. — Notons également ici que deux érudits: Quérard (*France Littéraire*, t. IV, p. 391[1], v° *Godin*) et M. Tourneux (*Corresp. de Grimm*, t. IV, p. 314, note 1; cf. *Table Générale*, t. XVI, v° *Godin des Odonnais*), ont confondu Godin des Odonais avec son cousin germain l'astronome Godin, et ne font de ces deux hommes qu'un seul et même personnage.

Il a fallu les recherches et l'érudition d'un éminent Américaniste, le regretté Ferdinand Denis, pour rectifier ces graves erreurs, rendre à l'odyssée de Mme Godin des Odonais toute la réputation qu'elle méritait, et fournir sur elle et sur son mari de nouveaux renseignements, que les documents publiés ici pour la première fois se bornent à préciser, à compléter et à confirmer.

PIECES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Lettre de Godin des Odonais à Rouillé[1].

« Cayenne, 8 avril 1751.

« Monseigneur,

« J'eus l'honneur d'ecrire a V. G. le mois de juin 1750 par l'occasion du Vau *l'Avanture* du port de La Rochelle[2]; je prenois la liberté d'y inclurre un memoire sur l'util (*sic*) que seroit a cette colonie la navigacion de l'Amazone[3]; je traitois aussi différens autres points pour l'avan-

1. Arch. Col., Cie 21, fol. 323-324. Pièce autographe. En tête se lit la note suivante : « M. de La C [ou : de la P]. Nous ne lui avons pas encore répondu. »

2. Godin dit en effet plus tard, dans sa lettre publiée par La Condamine (p. 9), avoir, aussitôt arrivé à Cayenne, écrit à Rouillé et lui avoir demandé à remonter le fleuve pour aller chercher sa famille au Pérou. L'*Aventure*, de 110 tonneaux, armée par le Rochelais Blavout, partit de La Rochelle pour Cayenne le 27 juin 1749 sous le commandement de Louis Sicard. Nous ignorons si ce bâtiment, qui faisait alors son second voyage à la Guyane, en est revenu sans mésaventure en 1750 (Communication de M. Émile Garnault, ancien secrétaire-archiviste de la Chambre de commerce de La Rochelle).

3. Ce mémoire est conservé au Dépôt des Fortifications des Colonies, où nous n'avons pu le consulter, mais où M. Victor Nouvion l'a vu en 1844. Il en a publié des fragments dans ses *Extraits des Auteurs et Voyageurs qui ont écrit sur la Guyane* (p. 88-91). D'après lui, M. Caetano da Silva rapporte que ce mémoire était intitulé : « Mémoire sur la navigation de l'Amazone. L'agrandissement des États de S. M. », et en cite le passage suivant : « L'agrandissement des États de Sa Majesté, le bien de ma patrie et l'honneur du gouvernement de Votre Grandeur ne me permettent pas de passer sous silence le bien que retirerait la France si elle avait un pied sur l'Amazone; l'intérêt de la France dans la navigation de l'Amazone est le commerce immense qu'elle peut faire alors avec toutes les provinces du haut et du bas Pérou, sans que l'Espagne puisse presque y apporter.

cement du payz. Au mois de novembre ensuivant, j'eus l'honneur de remettre a V. G. par la voyé de la Martinique, et adressée a M. Declieux, gouverneur de la Guadeloupe, une caisse qui contenoit 14 a 15 especes de bois que j'ay jugees propres a construction. Je priois V. Gr de voulloir les faire examiner; je dois penser que ces petits envoys ne seront pas parvenus à ses mains[1], n'ayant pas eu le bonheur d'en recevoir avis par le Vau du Roy moüillé en ce port le 26 mars dernier, pour scavoir si V. G. auroit agréé et trouvée quelque chose d'util en cela, ce qui est l'unique motif pour luy en réïterer l'avis.

« Je la suplie infiniment, implorant sa justice, d'avoir egard a ce que je prends la liberté de luy demander en dedommagement du plus beau tems de ma vie passé au service pendant qu'a duré nôtre mission au Perou, pour m'aider a subsister le reste de mes jours, comme de me faire rembourser les frais de mon voyage, si elle juge a propos, qui a duré un an entier pour me rendre à Cayenne, a cause des dilacions que les Portuguais m'ont fait éprouver[2].

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

de V. G.

le tres humble et obeisst serviteur

GODIN.

« Cayenne, le 8 avril 1751. »

remède, à cause du nombre infini d'avenues que produisent tant de rivières qui y débouchent et toutes navigables. Je voyais aussi d'autres intérêts particuliers que la France pouvait retirer ayant la côte nord de l'Amazone » (*L'Oyapoc et l'Amazone*, t. I, p. 148-149).

1. Ils parvinrent au moins à La Martinique, comme le prouve l'extrait suivant d'une lettre de M. de Clieu (à la Martinique, le 12 décembre 1750) :

« Monseigneur,

« On m'a remis a mon arrivée icy une lettre de M. Godin que j'ay l'honneur de vous envoyer renfermant quelques anecdotes sur l'ouvrage dont il estoit chargé. Il m'adresse, Monseigneur, une caisse de curiositez pour vous. Je vays la faire embarquer dans un vaisseau du Havre pour estre remise a mon frere, qui aura le soing de vous la faire remettre. Je suis d'autant plus flatté de cette commission qu'elle me procure l'advantage de me rappeller a vostre souvenir sans estre importun » (Arch. Col., C7 16, 1749-1752. Non folioté).

Quant au mémoire accompagnant l'envoi, intitulé *Mémoire sur différents bois dans l'île de Cayenne*, Victor de Nouvion l'a vu en 1844 au Dépôt des Fortifications de la Marine, et en a publié des fragments (*loc. cit.*, p. 91-93).

2. Le ministre semble avoir répondu favorablement à cette demande, si l'on s'en rap-

N° 2.

Lettre de M. Lemoyne au Ministre[1].

« Cayenne, le 14e juin 1752.

« J'ay eu l'honneur de rendre compte a Monseigneur des secours que j'avois fait fournir au Sr Godin des Ordonais (*sic*) lors de son arrivée à Cayenne[2]. Je suplie Monseigneur de donner son approbation a ces depenses que je n'ay fais qu'en conséquence des ordres généraux que Monseigneur le Comte de Maurepas avoit donné pour les Accadémiciens qui feroient leur retour par cette colonie[3]. J'ay détaillé à Monseigneur la situation de cet Académicien[4], qui etoit absolument denué de tout, tant a cause des depènses qu'avoient exigé un aussi long voyage que celuy qu'il venoit de faire, que par les naufrages qu'il avoit essuyé. Ces secours, quoique modique, l'ont mis en etat de s'intriguer utillement, et depuis je n'ay été dans le cas que [de] luy faciliter des travaux qui l'ont fait subsister. Le Sr Godin ne poura entreprendre son voyage cette année. Il voudroit le faire avec securité, et, je crois, avec utilité; ces deux points demandent des préparatifs.

« Je suplierois Monseigneur de me prescrire si je peux m'avancer à luy promettre de le rembourser des depenses qu'il pourroit faire pour des recherches qui seroient utiles a la colonie. Il peut rapporter des plantes, surtout le quinquina et la canelle de Canelos[5], qui est parfaitte. Si nous pouvions cultiver ces arbres, ce seroit une richesse. Ce n'est qu'avec des frais considérables qu'il peut les transporter, et il est fort

porte à une lettre de M. de Fiedmont, en date du 20 juin 1767 (v., plus bas, *Pièce just.* n° 12).

1. Arch. Col., Cdd 22, fol. 145-146.

2. Il n'y a pas trace de cette lettre dans les documents conservés aux Archives des Colonies.

3. La Condamine avait déjà bénéficié de ces instructions lors de son passage à Cayenne en 1744, autant du moins que l'avait permis l'avarice du vieil ordonnateur Lefebvre d'Albon.

4. Erreur; confusion avec Godin, cousin germain de Godin des Odonais. On pourra remarquer plus d'une fois semblable erreur dans les documents que nous publions.

5. San José de Canelos est situé près des sources, sur les bords du Bobonaza; il donne son nom à un des cantons de la province d'Oriente, rép. de l'Ecuador. Gonzalo Pizarro y découvrit des bois de canneliers; de là cette dénomination.

douteux qu'il se prete à en faire les avances s'il n'est pas assuré de son remboursement.

« Monsieur de La Condamine pouroit donner a Monseigneur un memoire sur l'utilité qu'on peut retirer du voyage du Sr Godin[1]. Je puis assurer qu'il travailleroit a se conformer a ce que Monseigneur desireroit de luy s'il etoit certain qu'il ne luy en couteroit que des soins ; sa fortune ne luy permet pas de faire plus de depense.

« J'attendray les ordres de Monseigneur, et je les recevray avant le depart du Sr Godin, si Monseigneur veut me les envoyer par le premier batiment qui sera expédié de Rochefort pour les approvisionements de la colonie.

« LEMOYNE. »

N° 3.

Extrait d'une lettre collective de MM. d'Orvilliers et Lemoyne au Ministre[2].

« Lorsque le Sr Gaudin des Ordonais (*sic*) poura entreprendre son voyage de l'Amazone, nous ferons en sorte de l'engager de perfectioner les arangemens que nous aurons pu prendre, et de s'assurer des moyens de procurer aux Espagnols la sortie des matieres d'or et d'argent du Perou, et l'echange de nos marchandises ; ce seroit un grand bien pour la colonie, mais nous douttons fort de la realité de ses idées a cet egard. Il ne compte pouvoir partir que l'année prochaine.

« La depense de cette expedition ne tombera que pour une petite partie sur le Roy qui n'y entrera que pour la depense du batiment et pour celle de l'officier et des trouppes qui seront embarqué. La depense des equipages sera sur le compte des habitans qui ont des esclaves a reclamer, ainsy que les presents indispensables pour traiter convenablement.

« Nous ferons en sorte de profiter de cette occasion pour achepter une pirogue portugaise pontée pour le service du poste d'Oyapok.....

« .....

« D'ORVILLIERS. LEMOYNE.

« A Cayenne, le 19e juin 1752. »

1. Il ne semble pas qu'on ait jamais, aux bureaux du Ministère, demandé ce mémoire à La Condamine.

2. Arch. Col., Cds 22, fol. 51 vo-52 ro.

N° 4.

Lettre de M. Dunezat au Ministre[1].

« [Cayenne], 10 may 1755.

« Le Sr Godin des Audonnois, l'un des Academiciens, venu à Cayenne, y a construit une petite tartanne dans laquelle il compte remonter l'Amazonne pour se rendre a Quito ou il laissé son epouse. Il m'a sollicité de luy permettre d'aller au Para pour demander des passeports de la Cour de Portugal, et prendre les connoissances necessaires pour son voyage de Quito.

« Ses sollicitations, jointes aux representations des habitans de cette colonie qui ont des negres fugitifs au Para, m'ont determiné a donner cette permission au Sr Godin, et a le charger de reclamer les nègres fugitifs de cette colonie qui pourroient se trouver dans le gouvernement de la province de Maragnon, d'ou il se rendra a Cayenne avant d'aller a Quito.

« Monseigneur verra par les pièces jointes que ma conduite a cet egard est conforme à ce qu'il me prescrit par sa lettre du 28 9bre der[2]. »

1. Arch. Col., collection Moreau de Saint-Méry, F 22.

2. Le registre F 22 ne contient qu'un des documents annoncés par M. Dunezat, sa lettre au gouverneur portugais de Para (10 mai 1755). En voici la partie relative à Godin des Odonais :

« Le sr Gaudin des Audonnois, l'un des Académiciens, qui de Quito s'est rendu à Cayenne en descendant l'Amazone, se rand auprès de Votre Excellence sur les assurances qu'il a que S. M. Portugaise a bien voulu luy accorder des passeports pour repasser a Quito en remontant l'Amazonne par une suitte de la protection dont Elle a honoré Mrs de l'Académie des Sciences.

« Le sr Gaudin ayant a ramener de Quito son epouse et partie de ses effets n'a pas crû devoir entreprendre un voyage aussi considérable et aussi périlleux sans prendre les connoissances necessaires pour regler toutes ses demarches et les conformer aux passe ports et aux ordres particuliers que vous voudrez, M., luy prescrire.

« Commandant cette colonie en l'absence de M. d'Orvilliers, j'ai reçu ordre de la Cour de France de vous le recommander, et de vous solliciter, Monsieur, de luy accorder toute la protection et les facilités qui peuvent dépendre de vous. Je m'acquitte a cet égard, et je joints mes instances particulieres. Je vous aurai, Monsieur, la plus sincere obligation des grâces que vous voudrez bien luy accorder. »

N° 5.

Lettre de Godin des Odonais à Choiseul[1].

« Monseigneur,

« En decembre 1763, j'eus l'honneur de vous faire une lettre qui (*sic*), pour vous etre remise en main propre, j'avois adressé au directeur du Seminaire de St-Sulpice, comme personne sûre[2]; elle fut remise icy par le R. P. Fauque[3] à l'aumonier du Paquebot du Roy qui partit de cette rade dans le meme tems[4]. Cette lettre contenoit un projet qui peut intéresser le service. Je suis inquiet de sçavoir si elle est parvenüe a vos mains, n'en ayant eu aucune nouvelle; car si elle avoit eu le malheur de prendre une autre route et de parvenir a d'etrangeres, cela me feroit un grand tort pour le voyage que j'ay a faire, et pour la chose en elle-même. Si elle vous est parvenüe, vous verrez le juste motif que j'ay de prendre la liberté de vous réiterer la presente, ce qui me fait aussi oser vous prier de me faire ecrire ce qui en est.

« Je suis avec respect,

« Monseigneur,

« Votre très humble et obeiss^t serviteur

« GODIN.

« Cayenne, le 1er juin 1764. »

N° 6.

Lettre de Godin des Odonais à M. d'Hérouville[5].

« Monsieur,

« Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, j'ose vous faire celle-cy

1. Arch. Col., *Corr. Génér.*, C^14 27. Non folioté. Lettre autographe.

2. L'*Almanack Royal* nomme M. Couturier comme étant alors supérieur du Séminaire Saint-Sulpice.

3. Le R. P. Elzéar Fauque, né en 1694, admis chez les Jésuites en 1714, arriva en 1727 à la Guyane. Il y passa près de quarante ans dans les missions, occupé à l'évangélisation des sauvages; il revint en France en 1765 et mourut de vieillesse, — à Avignon probablement, — vers 1770. Plusieurs de ses lettres ont été publiées dans la collection des *Lettres édifiantes* (*Voyages et Travaux des Missionnaires de la Cie de Jésus. Mission de Cayenne et de la Guyane Française*, p. 536, et note 2).

4. Ce bâtiment s'appelait *la Sylphide* et partit de Cayenne le 21 décembre 1763.

5. Arch. Col., C^14 27. Lettre autographe de 3 p., sans suscription ni adresse. C'est la

pour vous demander votre protection aupres de M. le Duc de Choizeul. Je ne puis mieux m'adresser pour réussir : vous l'accordée a tout ce qui a trait a cette colonie.

« C'est un malheur pour moy qu'une lettre que j'eus l'honneur de luy faire, et qui fut remise par le R. P. Fauque, Jesuite, au Pere Recolet aumonier de la Silvide, paquebot du Roy commandé par M. de Beaumont et parti de cette rade le 21 X^bre 1763 sous l'adresse du directeur du Seminaire de St-Sulpice à Paris, ne luy soit pas parvenüe. J'usai de cette maxime afin qu'elle fut rendüe en main propre : apres m'être annoncé, je passois légérement sur l'etat de cette colonie, dont S. G. devoit être pleinement instruitte; mais y voyant les preparatifs d'un grand établissement, j'osai luy tracer mes idées sur la riviere des Amazones qui nous a appartenu (du moins un bord) jusqu'au traitté d'Utrecht. Je raportois les utilités de la navigation de cette riviere par le detail de celles qui y debouchent, et que l'on peut remonter jusqu'au pied des Cordillères du Perou, et les provinces de ce royaume ou elles aboutissent[1].

« J'ay lieu de presumer que cette lettre n'est pas parvenüe à M. le Duc, et crains même qu'elle ne soit tombée en mains etrangeres; dans quel cas elle feroit tort aux voyages que j'ay a faire, et au contraire, S. G. n'auroit pas dedaigné, vû le zele d'un sujet fidele, de me faire dire qu'elle luy avoit été rendüe. Je priois S. G. de me procurer des passe ports de la Cour de Lisbonne pour remonter cette riviere.

« J'etois, Monsieur, associé à MM. de l'Academie des Sciences qui firent en 1735 la mission du Perou; je descendis en 1750 la riviere des Amazones pour venir a Cayenne[2]. M. de la Condamine, de la même Academie, dont vous aurez certainement connoissance, vous donnera raison de moy. Il faut que je remonte cette riviere pour aller chercher ma

lettre de Godin publiée par La Condamine qui a permis de l'identifier avec celle dont il parle comme adressée par lui à M. d'Hérouville, en 1765 (p. 9). On lit en tête de cette lettre la note suivante : « Écrire à M. de S. P^st, ambassadeur à Lisbonne, pour avoir ce passeport. »

1. Cf. sur ce mémoire dont on n'a pas le texte, la *Pièce justificative* n° 9. Ferd. Denis, dans sa notice sur Mme Godin des Odonais (*Mag. Pitt.*, nov. 1854, p. 372[1], note 1), dit que « Godin ne songeait à rien moins qu'à la réalisation prématurée de la grande question [de]... la libre navigation du fleuve » des Amazones.

2. En 1749, comme il ressort des documents publiés plus haut.

famille dans la Prov^ce de Quito et l'amener icy; il sera surpris que je n'aye pas encore fait ce voyage. Il me donna avis en son tems que les passeports pour mon retour avoient été expediés à Lisbonne; mais cela ne se verifie pas a Para[1], ce qui me fait vous demander vôtre protection pour Monsieur le Duc. Ayez, Monsieur, pour agréable d'en faire demander une expedition que j'en recevrai icy, et le double envoyé à M. le Gouverneur de Para. La saison la plus convenable pour remonter cette riviere est de partir d'icy au mois de juin[2].

« Oserois-je, Monsieur, esperer le bonheur de partager un moment de vos attentions, et que vous voudrez bien recevoir l'assurance d'un profond respect avec lequel je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble et obeissant serviteur

« Godin.

« Cayenne, le 10 9re 1764. »

N° 7.

Lettre de M. de Fiedmont au Ministre[3].

« A Cayenne, le 18 octobre 1765.

« Monseigneur,

« Le Sr Godin habitant de la rivière d'Oyapok, qui accompagnoit M. de la Condamine, Académicien, dans ses voyages de l'Amerique Meridionale en 1743 et 1744, s'était marié à Quito, ou il avait laissé sa femme qu'il désirait retourner chercher en remontant l'Amazonne, et

1. Cf. la lettre de Godin publiée par La Condamine, p. 9.

2. Dès le 7 juin 1750, M. d'Orvilliers écrivait au Ministre au sujet de Godin : « Il dit qu'il n'a pas plus de difficulté a remonter l'Amazonne qu'a la descendre par les fortes brises de l'Est, et c'est effectivement les vents qui règnent ordinairement dans la partie de ce continent » (Arch. Col., coll. Moreau de Saint-Méry, F 21). Ainsi Godin voulait partir après les pluies dites *de la Poussinière* à la Guyane; il aurait encore mis, malgré les facilités dont il parle, près d'un an à exécuter son voyage! « Avant l'introduction des bateaux à vapeur, dit E. Reclus (*Nouv. Géog. Univ.*, t. XIX, p. 147), une embarcation mettait cinq mois entiers pour remonter les canaux et le fleuve des Amazones, de la ville de Pará jusqu'à la *barre* du rio Negro; il lui fallait cinq autres mois pour atteindre la frontière du Pérou en luttant contre la force du courant. Un voyage autour de la Terre, sur les flots de la mer que soulèvent tour à tour des vents venus de tous les points de l'horizon, était alors plus court que la montée de l'Amazone, entreprise à la faveur du vent alizé qui souffle régulièrement dans la direction de l'Ouest. »

3. Arch. Col., C^14 28, 1765, fol. 56.

ramener dans cette colonie, ou il a trouvé de quoi l'engager a se fixer. En consequence de la demande de la Cour a celle de Portugal, le gouverneur de Para, qui a ordre de lui donner toutes les facilités qui dependront de lui, a envoyé une grande pirogue qui est arrivée aujourd'hui, bien équipée et commandée par un capitaine des troupes [1] pour transporter le Sr Godin, qui ne desirait qu'un passeport, et doit le ramener ici avec sa famille aux frais du Roi de Portugal. Cette demarche de ces voisins ombrageux et farouches en faveur de cet habitant m'a peu surpris, persuadé que ce n'est qu'un pretexte pour couvrir la curiosité qu'ils ont de savoir ce qui s'y passe ici [2] et nous oter celui d'aller chez eux pour connaître leurs rivieres. J'ai cru devoir cependant recevoir favorablement cet officier; j'userai pendant son sejour ici pour attendre le Sr Godin des procédés les plus honnêtes, et lui marquerai beaucoup de confiance extérieure, qui ne diminuera pas mes soins pour l'empecher, le plus qu'il sera possible, de rassembler les connaissances qu'il peut desirer.

« J'adresse ci-joint a Monseigneur la lettre que le Secrétaire d'Etat de la Marine de Portugal a écrit a M. le Chr de St-Priest, ministre plenipotentiaire de France [3], qui a accompagné cette copie d'une lettre qu'il ecrit à M. le Chr de Turgot ou au Commandant en son absence, et celle de (*sic*) Gouverneur de Para a celui de Cayenne, qui me disposent (*sic*) d'entrer ici dans le détail qu'elles contiennent [4].

« Je suis.....

« FIEDMONT. »

1. C'était M. de Rebello, capitaine de la garnison de Para, chevalier de l'Ordre du Christ; il commandait la galiote envoyée par le roi de Portugal au-devant de Godin (cf. la lettre publiée, p. 10).

2. C'était le moment de la désastreuse tentative de colonisation du Kourou; Godin y a déjà fait allusion dans sa lettre à M. d'Hérouville publiée plus haut (*Pièce justif.* n° 6).

3. M. le chevalier de Saint-Priest fut ministre plénipotentiaire de France en Portugal pendant les années 1763-1767.

4. Ces documents, qui ne sont pas joints à la lettre de M. de Fiedmont, arrivèrent cependant à la Cour. La preuve en est la note suivante, qui est conservée aux Archives. Coloniales (*Personnel*, dossier Godin des Odonais) :

« Cayenne.

« 28 avril 1766.

« Extrait de la lettre écrite à Monseigneur par Mr de Fiedmont le 18 8bre 1765.

« M. de Fiedmont envoye à Monseigneur copie de la lettre que luy a ecrit Mr de St

N° 8.

Lettre de M. de Fiedmont au Ministre[1].

« A Cayenne, le 19 9bre 1765.

« Monseigneur,

« La pirogue expedié de Para, en consequence des ordres de la Cour de Portugal, pour transporter le Sr Gaudin, habitant d'Oyapok, jusqu'aux premieres missions Espagnoles en remontant l'Amazonne, et qui doit l'attendre pour le ramener ici avec sa famille qu'il va chercher a Quito, n'est partie d'ici que hier; le retardement a été occasionné par les affaires du Sr Gaudin, qu'il a voulu terminé avant son départ.

« J'ai ci joint ma reponse a la lettre du Gouverneur de Para[2]; la mefiance, et la crainte que le Sr Gaudin n'abusa du passeport qu'il avoit demandé pour mener avec lui d'autre François et qu'il ne prissent connoissance de ce fleuve, ont engagé ces voisins à une demarche qui leur coute beaucoup de frais, de peines, d'embaras, et quelques Indiens de l'equipage de la pirogue, qui ont disparu pendant sont (*sic*) sejour icy. Mais la reclamation de quelques nègres marons de cette Colonie qui sont a Para est un pretexte dont je pourai me servir lorsque je pourai trouver quelqu'un assé intelligent pour bien mettre cette occasion a profit.

« Je suis.....

« Fiedmont. »

N° 9.

Lettre de Godin des Odonais à M. de Fiedmont[3].

« Monsieur,

« Vous serez surpris de nous sçavoir encore a Oyapoc. Nous y sommes

Priest, ministre du Roy en Portugal, au sujet du passeport demandé par le sr Godin à la Cour de Portugal, et la copie de celle du ministre de Portugal au gouverneur de Surinam (*sic*). Cette lettre porte qu'il sera expédié aux frais du Roy de Portugal un batteau pour aller chercher le sr Godin a Cayenne, le mener ensuite à Quito, et le ramener à Cayenne avec sa famille... »

1. Arch. Col., C14 28, 1765, fol. 58. — Autographe.

2. Ce document ne se trouve pas dans le registre C14 28 des Archives Coloniales.

3. Arch. Col., C14 31, fol. 3-4 r°. C'est une copie jointe à la lettre de M. de Fiedmont en date du 8 janvier 1766.

arrivés le 7 X^bre^; la pirogue a été quelques jours a se refaire de différentes choses dont elle avoit besoin; mais il y a huit jours au moins que nous pourrions etre partis. J'ay fait pendant la traversée diverses reflexions sur le voyage que j'allois faire parmi une nation contre quy j'ay travaillé fortement. Vous vous souviendrez que, quand il fut question de votre congé, cet officier trouva mauvais que je voulusse mener avec moy, outre un negre et une negresse, un couple de blancs; je luy repondis que je ne pouvois m'en dispenser. Vous même me fites l'honneur de me dire que cela etoit ridicule, et qu'il vaudroit autant ne point partir; enfin vous eutes la bonté de me donner congé pour un. Outre cela, dans differentes conversations, je me suis appliqué differentes choses sorties de sa bouche; et vous sçavez que, quand on se sent dans le cas dont on parle, il est tout simple de s'appliquer ce que l'on entend dire. Outre tout cela encore, il est d'un acharnement étonnant à vouloir me conduire, comme vous le verrez par la suitte. Il faut vous dire la crainte que j'ay et que je crois fondée : en X^bre^ 1763, je fis une lettre a Monsieur de Choiseul, et en luy demandant des passeports de Portugal pour remonter l'Amazone, je luy en fais un detail tres circonstancié et tres réel, de façon que d'un coup de main, sans donner le tems de se reconnoitre, on peut enlever une des rives de ce fleuve, sauf a prendre ses precautions pour s'y maintenir. J'en donne même le moyen par la nature des lieux; j'intercepte la navigation de cette grande riviere, la communication a la ville de Para jusqu'a la paix faitte. Voila, Monsieur, le gros de l'affaire que je puis vous dire; vous êtes le ministre du prince en ces quartiers, et je ne dois rien risquer de vous parler ainsi. Cette lettre fut remise par le R. P. Fauque à un Pere Recolet, au moyen de la Silvide, paquebot du Roy commandé par M. de Beaumont, parti de Cayenne le 21 du meme mois; elle étoit adressée au directeur du Seminaire de St-Sulpice a Paris, pour la remettre en main propre a Mr de Choiseul; je le priois de me faire dire sy elle luy etoit parvenue. Depuis, j'en ay ecrit deux a divers tems[1]. Outre que l'on m'assure qu'elles ont été données, c'est qu'une de ces dernieres a produit les passeports que vous voyez[2], et je suis a present a recevoir des avis de la premiere ainsi que

1. Ce sont la lettre à Choiseul du 1er juin 1764 (cf. la *Pièce justificative* n° 5) et la lettre à M. d'Hérouville, en date du 10 novembre suivant (*ibid.*, n° 6).
2. La lettre à M. d'Hérouville du 10 novembre 1764.

des autres. Dans toutes, je representois au Ministre l'importance de ce fait pour la tranquilité de mon voyage. Je vois qu'il a l'attention de vous écrire pour des affaires particulières de Negotiants, et il ne me fait pas dire qu'il a recû cette lettre qui interesse l'Etat si particulierement! Cela n'est pas possible, ma lettre n'a pas été rendüe; elle est tombée en mains etrangeres, et je suis perdu. Qui pourra m'assurer que quelque mechante ame ne s'en sera pas fait un meritte a cette Cour? Je discontinue mon voyage jusqu'a ce qu'il plaise a Monsieur de Choiseul de me tirer de cette perplexité, qui m'accable autant que je puis vous dire.

« J'en reviens a cet officier; je n'ay pas voulu luy mettre au net mes sentiments, et je suis actuellement a colorer ma non-partance d'une pretendüe chute que j'ay fait dans le bois, allant au chantier de mes Negres. Il le croit; cependant il ne se determine pas a partir. Ses Indiens tombent malades, Olivier les guerit[1]; il craint une evasion totalle de son equipage et dit qu'il acheptera des negres, qu'il attendra que je sois retabli; et je vois, Monsieur, qu'il attendra que j'aye recu des nouvelles, car je ne partiray pas sans elles. Je luy ay dit que si cette indisposition dure, il seroit facheux de le retenir; que quand je seray remis, je me rendrai a Para pour profiter de la protection de S. M. T. F.; il n'entend pas cela, et me repond qu'il faut absolument qu'il me conduise, qu'il est venu a cet effet. Cela ne vous paroit-il pas quasi un fait exprès? Autrefois le Roy de Portugal m'a donné des passeports, et on n'est pas venu me chercher. Par rapport à la depense, il n'en est ny plus ny moins; il a fait son voyage, il est venu, il faut qu'il retourne. Que j'eusse fait cecy a Cayenne, ou que je le fasse icy, cela revient au meme. La pirogue et son equipage est a l'habitation[2]. Honorez-moi d'un mot de reponse, pour sçavoir si j'agis bien ou non; c'est une consolation que j'attens de vos reflexions. Je suis avec respect.....

« Signé Godin.

« A Oyapock, 25 X^bre 1765. »

1. Je ne sais qui est ce personnage.

2. Godin parle ici sans aucun doute de son propre établissement à Oyapock, établissement que je n'ai pas trouvé mentionné sur la carte importante publiée par M. Gabriel Marcel dans ses *Cartes et Globes relatifs à la découverte de l'Amérique*..., pl. 14.

N° 10.

Lettre de Godin des Odonais à M. de Fiedmont [1].

« Monsieur,

« Chaque jour me confirme l'idée ou je suis, qu'il y a quelque chose dans la venüe de ce batiment. Il m'a dit qu'il croioit bien que j'étois indisposé, mais qu'il pensoit aussi que je ne voulois pas partir, parce que je pensois que sa pirogue ne pourroit pas prendre tout ce que j'avois a porter; que je pouvois me detromper, que je n'irois pas dans une autre pirogue que la sienne. Je luy ay dit : « Quoy, Mr ! si j'avois une pirogue a moy, je ne pourrois pas l'emmener. — Vous le pourriez; mais vous iriez toujours dans celle du Roy, et moy dans la votre; ce sont mes ordres. » J'ay repondu a tout cela que le cas present etoit mon indisposition, et que, si je ne pouvois pas être maitre d'un batiment pour mon voyage, que je n'irois plutot pas, que je remercierois Sa Majesté de la protection qu'elle me donnoit, et M. le Gouverneur de toutes ses attentions; que je voulois faire ce voyage a mon aise, et qu'une protection semblable n'étoit pas pour que je fusse gené en la moindre chose; que j'avois descendu la même riviere avec le même suffrage, et que j'avois été fort libre; que M. le Gouverneur m'avoit fait conduire sans s'embarrasser si j'irois dans son canot ou dans le mien; « on veut bien me gener, lui ay-je dit; c'est comme quand vous me dittes que je pourrois mener tous les negres que je voudrois, mais point de blanc. » Il a voulu raccommoder tout cela en me disant qu'y ayant plusieurs blancs, on ne pourroit pas s'arranger dans la pirogue : « les blancs que j'aurois mené, lui ay-je dit, ne sont pas de grande circonstances (*sic*); ils auroient toujours trouvé place. » Nous en sommes restés la, excepté que je luy ay dit : « J'ay plus que personne interet de faire ce voyage; vous voyez tous les preparatifs que j'ay fait a Cayenne, et icy, et vous me dittes que je n'ay pas envie de le faire! Cela ne s'accorde pas. » Il a fini par me dire que, s'il falloit attendre un an, il attendroit.

« Ce Mr veut me maitriser icy; que feront-ils quand ils seront chez eux? Non, Monsieur; je ne vais point, a moins que Monsieur de Choi-

1. Arch. Col., C14 31, fol. 4. C'est une copie jointe à la lettre de M. de Fiedmont datée du 8 janvier 1766.

seul ne me fasse dire que ma lettre est en son pouvoir, et j'ose aussi vous dire que plusieurs circonstances me font penser que l'on a eu connoissance de mon idée a la Cour de Portugal. Combien d'exemples de trahison n'avez-vous pas? Je ne me paye pas de l'eclat avec lequel on est venu me chercher; tout au contraire! Il luy echappa encore dans notre route de Cayenne icy, en nous plaignant de la contrariété du vent; je dis alors : « Si nous étions a l'Arahwary (riviere qui designe et dont l'embouchure est sur le cap de Nord)[1], ce meme vent si mauvais icy, nous seroit bon en cet endroit. — Si nous etions la, je vous dirois votre affaire. » Que veut-il dire par cela? Je n'en sçais rien, sinon qu'étant la, je suis chez eux, puisque nous commençons a entrer en riviere.

« Honorez-moi, Monsieur, de vos reflexions. J'ay travaillé contre cette nation; je dois scrupuliser sur la moindre chose. Une lettre qui est dans un bureau peut passer par bien des mains; si Monsieur de Choiseul a été trahi, on fait tort a l'Etat par sa grande affaire; on fait tort a cette colonie, parce que je proposois a ce Seigneur de tirer de ce pays la 1000 genisses, luy en donnois les moyens qui n'auroient couté qu'un coup de plume, et je me chargeois d'en faire la conduitte[2]. Il est bien

1. Godin adopte ici les idées de La Condamine reconnues fausses aujourd'hui. La comparaison des deux croquis ci-joints fera nettement comprendre comment les connaissances

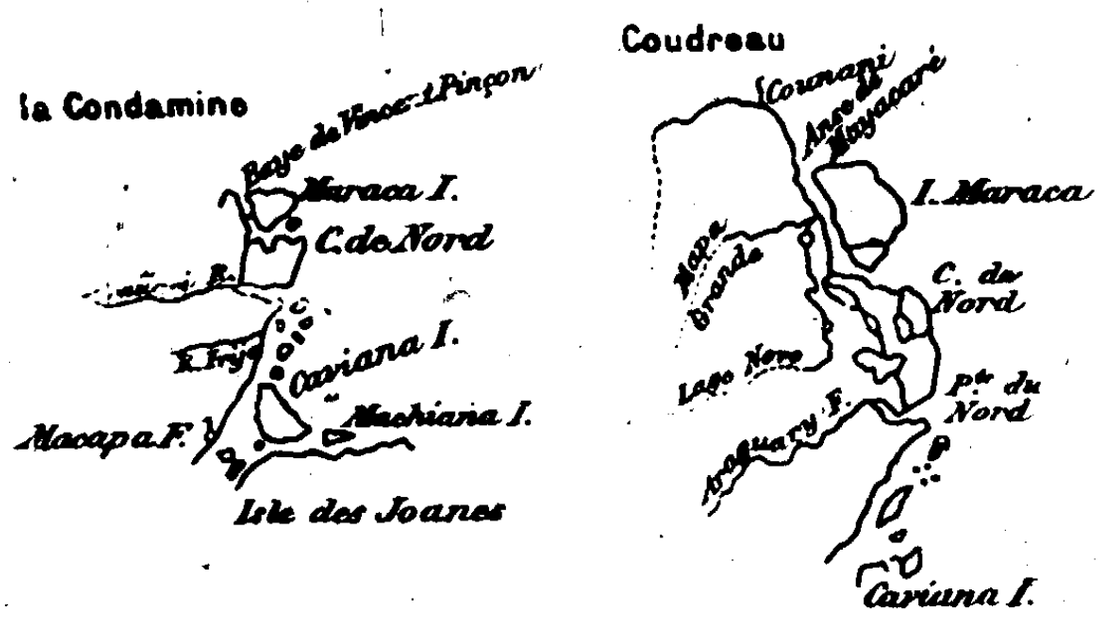

géographiques de La Condamine et de Godin sur ce point diffèrent des connaissances actuelles.

2. L'ordonnateur Lemoyne avait aussi, en 1763, fait des propositions au Ministère (peut-être à la suite d'entretiens avec Godin des Odonais) pour l'introduction de bestiaux de Para à Cayenne. Ce fait ressort d'une lettre très bienveillante envoyée à ce fonctionnaire

triste pour moy, qu'ayant voulu servir mon Prince, je sois privé de la plus belle route pour amener ma famille, et de toutes les affaires que j'avois préparé pour ce voyage qui m'auroient été fort utiles.

« Je suis avec respect, etc.

« Signé : Godin. »

[A Oyapock, ce 28 Xbre 1765].

N° 11.

Lettre de M. de Fiedmont au Ministre[1].

« A Cayenne, le 8 janvier 1766.

« J'ai eu l'honneur d'informer Monseigneur par ma lettre du 19 novembre dernier[2] du départ de la pirogue Portugaise envoyée ici de Para sous prétexte de venir chercher le S. Godin, habitant de cette colonie, et de le conduire à Quito, où il s'est marié lorsqu'il accompagnait M. de la Condamine, avec lequel il est venu ensuite ici; elle n'a depuis ce tems pu remonter que jusqu'a Oyapock, ayant été contrariée par les mauvais tems, les maladies et la désertion d'une partie de son équipage. Tout cela la met hors d'état de partir; et le S. Godin qui n'avait sollicité qu'un passeport pour faire son voyage a sa commodité dans la belle saison et lorsqu'il aurait pû terminer ses affaires, ne profitera pas de cette occasion. Outre les contradictions qu'il a deja éprouvées, il prétend avoir des sujets de crainte qu'il me marque par ses lettre, qui sont ci-jointe[3] avec celle que j'écris a l'officier Portugais[4] qui commande la

par le Ministre, à la date du 9 juin 1763, l'autorisant à négocier à ce propos avec la Compagnie de Para (Arch. Colon., *Ordres du Roi*, B 117, fol. 235).

1. Arch. Col., Cie 31, 1766, fol. 2.

2. Cf. la *Pièce justificative* n° 8.

3. V. les *Pièces justificatives* nos 9 et 10.

4. Voici le texte de cette lettre (Arch. Col., Cie 31, fol. 5 r°) :

« Joint à la lettre de M. de Fiedmont du 8 janvr 1766.

« Copie de la lettre écrite par M. de Fiedmont a Cayenne, le 5 janvier 1766, à l'officier qui commande la pirogue portugaise de Para.

« J'apprends avec surprise, Monsieur, que vous êtes encore à Oyapok, et je suis bien fâché de toutes les contradictions que vous avez éprouvé. Le S. Godin mérite aussi d'être blamé d'avoir contribué à ce retardement. Il aurait du prévoir plutôt que ses affaires et sa santé ne lui permettaient [pas] de profiter de votre occasion. A la vérité il n'avait demandé qu'un simple passeport pour faire son voyage dans la belle saison avec la com-

pirogue et dont la mission avait vraisemblablement pour objet d'empecher que le S. Godin n'abusât d'un passeport pour mener avec lui des personnes en état de prendre des connoissances chez eux, et en second lieu de sçavoir ce qui se passe dans cette colonie dont les mouvements pour son accroissement causent beaucoup d'ombrage a ses voisins. Comme je ne crois pas devoir forcer le S. Godin a un départ précipité qui peut causer de grands préjudices a ses interets, je mande au commandant d'Oyapok d'accelerer le depart de cet officier en lui donnant des vivres, ainsi que des mulatres et Indiens pour remplacer ce qu'il aura perdu et son équipage.

« Je suis avec respect,

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obeissant serviteur

« FIEDMOND. »

N° 12.

Lettre de M, de Fiedmont au Ministre[1].

« A Cayenne, le 20 juin 1767.

« Monseigneur,

« La conduite du Sr Godin, habitant d'Oyapok, qui se dit parent de l'Académicien de ce nom, me paroit si singulière et si équivoque que je ne puis me dispenser de vous en rendre compte.

« Il étoit portechaine de M. de la Condamine, envoïé au Perou pour y faire des observations, et dit s'etre marié à Riobamba, ville dependante des Colonies Espagnoles. A son retour en 1749 par la riviere des Amazones, il a sejourné pendant quelque tems au Para, où il a été traité avec

modité, la liberté et la sureté qu'il devait esperer; et je ne puis le contraindre à faire un départ prematuré et prejudiciable a ses intérêts. Ainsi, Monsieur, vous ne devez pas différer a vous mettre en route pour votre retour a Para; vous tirerez votre Gouverneur de l'inquietude ou il doit être sur votre retardement. Un plus long sejour a Oyapok peut occasionner la perte totale de votre équipage par les maladies et la desertion que nous ne pouvons pas empêcher. Je donne ordre au Commandant d'Oyapok de vous fournir les hommes et les provisions dont vous pourrez avoir besoin pour vous rendre promtement et sûrement, et de vous offrir tout ce qu'il sera en son pouvoir de vous procurer.

« J'ai l'honneur de vous souhaiter un bon voyage, et d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

1. Arch. Col., Cie 33, 1766, fol. 88-92. Il en existe une copie dans F 22, collection Moreau de Saint-Mery.

beaucoup de consideration, et l'année suivante, le gouverneur Portugais a fait expédier un petit batiment pour le conduire a Cayenne [1]. Le Roy a remboursé les fraix que ce voyage avoit occasionés a ces voisins, et en a payé quelques autres en faveur de l'utilité dont devoit être le Sr Godin qui promettoit de procurer les moïens de trouver une communication facile avec la mer du Sud, d'etablir un commerce d'esclaves, de bestiaux, d'epiceries, etc., ce qu'il faisoit entrevoir etre très prochain; et a eû l'adresse d'entretenir mes prédécesseurs dans ces esperances, qui luy ont procuré des egards et des avantages dans la colonie. Pour y parvenir il demandoit des facilités qu'on luy a accordé, sans qu'il en fit d'autre usage que d'avoir commencé son voïage qu'il n'a poussé que jusqu'à l'entrée de la riviere des Amazones, et est revenu sous pretexte du mauvais etat de son embarquation.

« Cet homme a de l'esprit et une sorte d'intelligence, et pouroit effectivement avoir pris quelques connoissances de la colonie de Para; mais je ne les crois pas plus étendües que celles d'un voïageur ordinaire qui n'a vu que quelques petits postes le long de la riviere et les etablissemens les plus proches de la capitale, mais qui ne s'est jamais occupé à pénétrer les vües du Gouvernement et qui n'a pas toutes les lumières nécessaires pour voir les choses les plus essentielles, que d'ailleurs les Portugais soupçonneux et mefiants cachent avec soin; quoique, connoissant la langue, il ait eû des facilités qu'un autre n'auroit pas.

« Lors de mon arrivée dans ce païs [2], il m'avoit donné sujet de penser différemment que je ne fais; cependant plus il vouloit se faire passer pour homme utile, plus je me suis attaché à le connoître, et moins je lui ay trouvé ce qu'il falloit pour cela.

« Cet habitant ayant sollicité la Cour de lui procurer un passeport de celle de Portugal, non seulement il a obtenu de pouvoir traverser les possessions Portugaises, mais encore le gouverneur de Para avoit ordre d'equiper une pirogue qui est venue avec un officier pour le chercher et le conduire dans l'Amazone et dont il n'a pas voulu profiter. J'ay eû l'honneur d'envoïer a Monseigneur, le 8 janvier 1766, copie de deux lettres

1. Cf., sur le séjour (de huit jours seulement) de Godin à Para, sur l'accueil qu'il y reçut, et sur son voyage de Para à Cayenne, la lettre publiée par La Condamine, p. 27-28.

2. Au début de l'année 1764.

qu'il m'a écrit, dans les quelles il dit les raisons qui l'empechoient de faire ce voïage, et qu'il n'a allegué qu'après un séjour de plus de six semaines avec cet officier étranger. Il se fondoit sur la crainte que les Portugais ne le fissent perir, pour l'empecher de leur nuire par les connoissances qu'il avoit acquis chez eux[1].

« Mais la confiance qu'il a marqué et qu'il marque en d'autres occasions ou il se livre a leur discrétion, peut faire penser qu'il est persuadé, comme je le suis, que le Gouvernement Portugais ne s'occupe guere de son existance.

« Il avoit obtenu pendant la derniere guerre la peche du lamantin dans la riviere de Maïacaré, qui est fort proche des premiers établissements de ces voisins ; et s'il avoit eû quelque chose à craindre d'eux, il n'auroit pas été si souvent, et même en 1764 et 1765, dans des endroits où il leurs etoit trés facile de le faire enlever sans que nous pussions etre informés de son sort. Cependant il demande encore a faire le même commerce, et ce, au moment, pour ainsi dire, ou il vient de marquer la plus grande méfiance.

« Tous ces demarches et quelques autres, designent bien un intriguant, mais qui n'a pas toute la finesse necessaire pour en imposer longtems. S'il croïoit comme il le dit que les Portugais ont juré sa perte, pourquoy faire solliciter son passage au milieu d'une de leurs provinces? Pourquoy ensuite courir les risques de mettre les Portugais a portée d'executer les mauvais desseins (qu'il prétend avoir sujet de craindre) dans une occasion ou ils ne se compromettroient pas, comme ils le feroient vis a vis de notre nation, en se défaisant d'un sujet du Roy qu'ils se chargent de conduire à sa famille? S'il ne les apprehende plus, d'ou lui sont venus ces avis? Il a de l'esprit, et je suis étonné qu'il n'ait pas senti toute la consequence d'une pareille conduite.

« D'un autre côté, l'espece d'appareil avec le quel les Portugais l'ont envoïé chercher n'étoit, je pense, qu'un pretexte pour lui oter de prendre des connoissances de leurs possessions, ou pour envoïer un Officier qui en puisse prendre icy. Au reste, le Sr Godin connoit très bien cette Colonie, et je crois qu'il ne connoit que bien peu celle de Para, relativement aux vües politiques et intéressantes que l'on pourroit avoir; ainsi

1. V. les *Pièces justificatives* nos 9 et 10.

il pourroit nous nuire beaucoup, et très peu nous servir, même avec les meilleures intentions.

« Enfin les soins qu'il a emploïé a me persuader, ont été inutils. Sous les apparences trompeuses d'un citoïen zélé pour sa patrie, pour sa religion, et qui sacrifieroit toujours son repos, ses interets et sa vie au plaisir de servir l'Etat, je crois avoir développé un esprit artificieux, hipocrite, et capable pour le moindre interet particulier de faire de mauvaises manœuvres, et qui me fera veiller avec attention sur sa conduite.

« C'est non seulement par cette raison que je luy ay refusé de faire la peche et la traitte au Maïacaré [1], mais encore parce qu'il avoit pris un ascendant sur les Indiens qu'il maltraitoit, et qui, pour éviter sa vexation, s'eloignoient de nous et se jettoient sur les terres des Portugais. Enfin c'est, de tous les traiteurs, celui qui a le plus aliéné de nous l'esprit de ces nations, qui, malgré mes soins, ne reviennent qu'en crainte sur leurs anciennes residences.

« Par consideration pour les talents du Sr Godin et l'utilité dont il pouvoit être a la Colonie, je l'ay menagé au point de lui passer des fautes de contravention et abus contraires au bon ordre et a l'intéret général, qui meritoient punition. C'est lui qui a le plus degradé les bois du Roy, principalement dans la Riviere d'Oyapok [2], ou avec du taffia et de la traite, il tiroit tel parti qu'il vouloit des autres Colons et des Indiens.

« Depuis quatre ans [3], il a commencé un etablissement de culture projetté depuis plus de dix; mais il est si peu considerable, qu'il n'a même jamais planté une quantité de vivres suffisante pour ses esclaves, comptant sans doute s'en procurer sans peine et a peu de fraix des nations indiennes qui le craignoient.

1. Mesure très maladroite, à la suite de laquelle la pêche du lamantin et d'autres poissons semble avoir subi un temps d'arrêt à la Guyane ; en 1776, un seul maître de bateau s'y livrait, et sans grand succès. Malouet comprit de quelle importance pour le commerce de la Guyane était cette pêche, et convertit M de Fiedmont à ses idées, comme le prouve leur lettre commune du 6 décembre 1776 à M. de Sartines (*Collecion de Mémoires sur les Colonies*, I, p. 248-249).

2. A ces dégradations de Godin et d'autres *habitants*, se rapporte sans doute le « Reglement concernant l'exploitation des bois de la colonie », en date du 1er juillet 1767 (Arch. Col., coll. Moreau de Saint-Méry, *Code Cayenne*, t. IV, fol. 735).

3. Ainsi se trouve contredite l'assertion de M. Caetano da Silva, d'après qui Godin se serait « fixé sur la rive gauche de l'Oyapoc depuis l'année 1750 » (*L'Oyapoc et l'Amazone*, I, p. 108).

« Quoiqu'il se plaigne continuellement d'une prétendue indigence, il ne seroit pas difficile de prouver qu'il a fait des gains de deux et trois cents pour cent sur une grande quantité de marchandises, particulièrement sur les boissons. Il a fait au Roy des livraisons considerables de bois et autres objets qui ne luy etoient point couteux; et cet homme a probablement de l'argent qu'il destine à autre chose qu'un etablissement solide dans cette colonie.

« Comme le Sr Godin a passé pour un homme important a ce païs, j'ay cru devoir soumettre aux lumieres de Monseigneur le préjugé dans le quel je suis, afin qu'il luy plaise de me faire passer des ordres a ce sujet. Je suis persuadé qu'il en a fait beaucoup accroire au public et même a mes predecesseurs, auxquels il a fait penser sur son compte ce qu'il désiroit; je crois aussi m'etre apperçu a la considération que les Jesuites avoient pour luy, qu'il les a abusé aussi; et qu'après avoir gagné le plus d'argent qu'il pourra et avoir acquis des connoissances, il finira par disparoitre lorsqu'il n'aura plus rien à esperer de cette colonie.

« Je suis...

« FIEDMONT. »

N° 13.

Lettre de Godin des Odonais à M. de Sartines[1].

« Monseigneur.

« Vous embrassés touttes les parties du gouvernement avec tant de justesse que je ne puis me dispenser de mettre sous vos yeux une reflexion au sujet de la colonie de Cayenne, ou j'ay residé longtêms, pour l'etablissement de laquelle il ne faut que negres et bestiaux. J'apprends que l'on sollicite pour cette colonie, du betail en divers endroits, qui ne peut etre que couteux et dispendieux, pendant que l'on pourroit en avoir à très bon marché avec une grande facilité pour le transport. C'est en ayant recours à Para, a l'embouchure de l'Amazone, distante de

1. Arch. Colon., *Personnel*, dossier Godin des Odonais. Autographe de 3 pages. La lettre, sans suscription, porte dans le haut cette mention : « M. de Sartines ».

Cayenne d'environ 80 lieuës. Lors de mon sejour a Cayenne, j'en parlai à MM. les Gouverneurs et Intendans; depuis mon arrivée en France, je l'ai répété, et il paroit que l'on ne donne pas atantion à ce projet qui est cependant tres bon et [c'est] ce qui m'engage à vous en faire part. Il faut que la Cour demande à celle de Portugal l'agrément de traiter 1000, ou 1500, ou 2000 genisses à l'embouchure de la Riviere, ou il est en très grande quantité ; c'est un fait certain, comme aussi que les particuliers en vendront fort volontiers. Peut-on penser? Monseigneur, que la Cour de Portugal refuse l'agrement de cette traite à celle de France, d'autant plus qu'il n'y a aucune branche de commerce sur cet objet, et que seulement il ne peut y avoir que l'interest des cuirs. Je presume que la Cour de Portugal, pour appuyer le refus qu'elle feroit, dira qu'y ayant une compagnie de commerce etablie a Para, elle ne peut accorder cette traite; vous pouvés, Monseigneur, luy faire repondre qu'elle permette de traiter avec la Compagnie, et tout sera dit. Les Portuguais ne veulent pas que l'on frequente leurs rivieres; on peut leur offrir de recevoir ce bétail a l'isle de *Tourloury*[1] ou a *Vayaliqué*; ce dernier est un nouveau poste ou vigie qu'ils ont à l'embouchure même de l'Amazone[2]. Cette offre levera les scrupules dont cette nation est si susceptible[3]. Vous ne sçauriés croire, Monseigneur, l'importance de cet objet pour Cayenne[4];

1. « Le cap de Nord... fait la pointe du Nord-Est d'une Isle basse, nommée l'Isle Carpory dans les anciennes Cartes, et qui n'est séparée de la grande terre que par un Bras de mer fort étroit : *il y a plusieurs autres Isles à l'Est et au Sud de celle-ci, que l'on nomme les Isles de Tourlourou* : toutes ces Isles forment l'embouchure de la Rivière des Amazones, du côté du Nord-Ouest » (Bellin, *Description Géographique de la Guiane*, p. 246). Cf. la carte n° 6 du t. XIX de la *Nouv. Géog. Univ.*, par El. Reclus (p. 25); elle porte, au sud de l'île Maraca, le *Canal Tourlouri*.

2. Il s'agit évidemment ici du poste de Baïlique, établi dans l'île du même nom, qui subsistait encore en 1839 (de Kerhallet, *Instructions pour remonter la côte du Brésil*.... 1841, p. 70 du tirage à part). M. Caetano da Silva n'a parlé nulle part de ce poste dans son ouvrage sur *L'Oyapoc et l'Amazone* (Paris, 1861, 2 vol. in-8). L'île Baïlique a servi d'escale au service de bateaux à vapeur établi en 1890 entre Pará et l'embouchure du Mapa (El. Reclus, t. XIX, p. 89).

3. On comparera avec intérêt à ces vues de Godin en 1774 les idées qu'il énonçait en 1750 sur le même sujet dans son *Mémoire sur la navigation de l'Amazone* (V. de Nouvion : *Extraits des Auteurs et Voyageurs*..., p. 90).

4. Malouet comprit bien, un peu plus tard, tout l'intérêt de la question. On en trouvera la preuve dans sa *Collection de Mémoires sur les Colonies*, t. I, p. 21, 81, 85, et surtout 290-291.

on veut sollicéiter du betail a la côte d'Afrique, aux Isles du Cap Vert; c'est une traversée d'environ 6 a 700 lieuës pendant qu'on l'a a la portée.

« Le capit^ne La Giraudais du port de Bordeaux, allant à Cayenne, fit échelle en mars dernier aux Isles du Cap Vert pour y traiter du betail; il trouva ces Iles dans la derniere desolation par la famine et la mortalité [1]. Il y traita 17 negres; arrivé q^l fut a Cayenne, l'ordonnateur l'a renvoyé chargé de vivres de toutte espece pour soulager ces infortunés [2]. Para pourroit bien par représailles nous aider de son betail qu'il a en grande quantité.

« Je suis avec respect

« Monseigneur

« Vôtre tres humble et obeiss^t serviteur

« Godin Des Odonais.

« Paris, 30 8bre 1774 [3]. »

1. Cette phrase n'est nullement exagérée ; cf la lettre de Malouet à M. de Sartines en date du 16 novembre 1776 (*Collection de Mémoires sur les Colonies*, t. I, p. 196-197). V. aussi *Id.*, *ibid.*, p. 21.

2. Nous n'avons trouvé aucun détail sur ces faits. Malouet y fait une brève allusion dans sa lettre du 16 novembre 1776; il dit avoir trouvé les habitants des iles du Cap Vert « très sensibles au service que leur avait rendu M. de Lacroix (César-Jacques de Lacroix, ordonnateur de la Guyane entre janvier 1774 et le 25 novembre 1776), et dont vous vous rappellerez bien le détail » (*loc. cit.*, I, p. 196).

3. Dès le 1er novembre 1774, cette lettre de Godin des Odonais faisait l'objet d'une note au Ministre, conservée en double exemplaire aux Archives Coloniales (*Personnel*, dossier Godin des Odonais). Voici le texte de cette note :

« Cayenne [a].

« Le S. Godin des Odonais propose par sa lettre du 30 de ce mois un moyen *beaucoup* plus facile et moins couteux que ceux que l'on a emploié jusqu'a present pour procurer des besticaux a Cayenne. Il consiste a les tirer du Para qui confine la Guianne, et ou ils sont tres abondants et a tres grand marché [b].

« Cette ressource est connue depuis longtems; mais il n'a jamais été possible d'en profiter [c]. La crainte que ce commerce ne devienne une occasion de contrebande et ne nous fournisse les moyens de prendre connoissance de l'intérieur des possessions Portuguaises a tonjours empêché la Cour de Lisbonne d'accorder la permission de tirer des besticaux du Para [d], quelques tentatives que les administrateurs de Cayenne ayent faites, quelques sollicitations que les ministres du Roy aient emploiées et quelque temperament

a. La copie de ce brouillon porte « 1er 9bre 1774 ».
b. En note « *bon* ».
c. Copie : « faire usage ».
d. Copie : « de se prêter à ce commerce ».

N° 14.

Note au Ministre de la Marine[1].

« Le Sr Godin, qui avoit proposé, et à qui Monseigneur a demandé d'indiquer les moïens qu'il croit propres à procurer a la Guyanne françoise une certaine quantité de Bestiaux, marque, par sa lettre du 29 janvier dernier[2], que ce moïen consiste à vaincre la répugnance des Portugais du Para, en obtenant de la Cour de Lisbonne, par la voïe de notre ambassadeur, la permission de traiter des bestiaux sur les bords de l'Amazonne. Le Sr Godin assure qu'aïant été sur les lieux, les habitans lui ont montré la plus grande envie de se livrer a cette branche de commerce, ne sachant que faire de leurs nombreux bestiaux. Si la Cour de Portugal objecte qu'il y a dans la ville de Para une compagnie de commerce a qui la permission sollicitée pourroit faire tort ou ombrage, on peut, ajoute le Sr Godin, lui proposer de traiter ces bestiaux directement avec cette Compagnie, et au poste qu'elle indiquera.

« Observations.

« Il est possible qu'une semblable proposition, présentée comme l'indique le Sr Godin, réussisse à la Cour de Portugal ; on peut faire, sans

que l'on ait proposé pour rassurer cette Cour contre le commerce de contrebande et contre la curiosité de ceux qui feroient cette traite[a]. Mgr pourra s'en convaincre par les lettres des ministres du Roy en Portugal et par celles des administrateurs de Cayenne ; ces lettres sont restés a Versailles. »

Quelques jours plus tard, la lettre suivante fut adressée à Godin (Arch. Col., *Personnel*, dossier Godin des Odonais ; cf. B 149, fol. 414) :

« A M. Godin des Odonais.

« Du 5 9bre 1774.

« J'ai reçu, M., votre lettre du 30 du mois dr, par laquelle vous me marquez qu'il seroit tres avantageux pour la Colonie de Cayenne de pouvoir tirer du Para les besticaux dont elle a besoin.

« Quoi que l'utilité de cette traite soit connue depuis fort longtems, je ne vous suis pas moins obligé de m'avoir communiqué vos idées et je vous prie d'en recevoir mes remerciemens.

« Je suis, etc. »

1. Arch. Col., *Corr. Génér.*, Cll 60, fol. 100.

2. Nous n'avons pas trouvé cette lettre.

a. Copie : « detruire leurs soupcons et leur oter tout sujet de defiance ».

inconvénient, cette tentative, dont la réussite seroit très avantageuse a la Guyanne. On joint, en conséquence, une lettre pour Mr le Cte de Montmorin et une réponse au Sr Godin, que Monseigneur est prié de signer, s'il les approuve[1]. »

N° 15.

Lettre du Ministre à Godin des Odonais[2].

« M. Godin, à St-Amand en Berry.

« Vlles, le 22 juillet 1787.

« J'ai reçu, M., vos lettres des 16 et 30 juin et 7 de ce mois. Je ne peux accepter l'offre que vous me faites de votre traduction d'un Dictionnaire et d'une Grammaire Péruviens[3] pour etre imprimés aux frais du Roi. Quant à la demande que vous faites du cordon de St-Michel, elle est etrangère a mon departement.

« Je vous remercie au surplus des divers détails que vous m'avés donnés sur la Colonie de Cayenne.

« Je s., M., ent. à vous[4]. »

1. La lettre adressée à Godin dont il est question ici ne fut pas approuvée; elle l'informait que des démarches auprès de la Cour de Lisbonne, dans le sens préconisé par lui, seraient demandées à M. de Montmorin. A la place de cette lettre, qui subsiste biffée aux Archives Coloniales (Cie 60, fol. 101), on lui en adressa une autre plus sèche, dont voici le texte (Arch. Col., Cie 60, fol. 101) :

« M. Godin, à Saint-Amand, en Berry.

« A Vlles, le 9 mars 1787.

« Population des Bestiaux
à la Guyanne.

« Il seroit a desirer, M., ainsy que vous l'observés par votre lettre du 29 janvr dr, que la Cour de Portugal voulut permettre aux Colons de Cayenne de traiter des bestiaux au Para. Vous savés que les administrateurs de cette colonie ont fait plusieurs fois des tentatives inutiles auprès du gouverneur portugais; il est possible que de nouvelles instances faites directement par l'ambassadeur du Roi a Lisbonne aient plus de succès. Je vous remercie des détails que vous m'avés donné à cet égard.

« Je suis, etc. »

Quant à la lettre à M. de Montmorin, bien qu'il n'en soit pas question ici, elle fut écrite (Arch. Col., Cie 60, fol. 102-103); mais il n'y est plus parlé de son instigateur, de Godin.

2. Arch. Col., *Personnel*, dossier Godin des Odonais.

3. M. H. Boyer (*Nouv. Biog. génér.*, t. XX, col. 915) signale dans son article sur Godin ces deux ouvrages; nous ne savons ce qu'ils sont devenus.

4. On lit, au bas de ce brouillon : « N'y a-t-il pas encore une lettre plus récente ? » Nous n'en connaissons pas, pour notre part; ce document est le dernier de ceux que nous avons trouvés jusqu'à présent (juin 1896) sur Godin des Odonais.

Société des américanistes (France). Journal de la Société des américanistes. 1895-1896.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.